Quatre-vingt-troisième année. — N° 40. Le Numéro : 12 francs. Jeudi 15 Février 1951.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1 750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

INFORMATION

Décret n° 51-150 du 10 février 1951 modifiant l'article 5 du décret n° 50-609 du 1er juin 1950 portant institution et organisation d'un conseil des programmes et de comités spécialisés à la radiodiffusion française (p. 1579).

Décret n° 51-151 du 10 février 1951 portant application, à l'administration centrale de la radiodiffusion et télévision françaises, des dispositions du décret n° 49-753 du 8 juin 1949 relatif à l'organisation, dans les administrations centrales, de corps d'hommes d'équipe, d'agents du service intérieur et d'huissiers (p. 1579).

Ministère de la justice.

Décret n° 51-121 portant modification de l'effectif des services judiciaires français en Sarre (rectificatif) (p. 1580).

Décrets du 10 février 1951 portant nominations, attributions de fonctions, admissions à la retraite et conférant l'honorariat (magistrature) (p. 1580).

Arrêté du 7 février 1951 autorisant le recrutement de personnel auxiliaire à l'administration centrale du ministère de la justice (p. 1580).

Arrêté portant nomination (greffiers) (p. 1580).

Ministère des affaires étrangères.

Décret du 1er février 1951 portant nomination d'un ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française à Madrid (p. 1581).

Décret du 10 février 1951 portant nomination d'un consul général à Hambourg (p. 1581).

Décret n° 51-125 relatif à l'indemnité de risques des personnels de la police exerçant leurs fonctions dans les territoires occupés (rectificatif) (p. 1581).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 10 février 1951 portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 1581).

Décrets du 10 février 1951 portant homologation de décisions adoptées par l'assemblée algérienne au cours de ses sessions ordinaire et extraordinaire de décembre 1950 (p. 1581).

Décret du 10 février 1951 autorisant l'office public d'habitations à loyer modéré du département de la Seine à céder à l'amiable à la société anonyme coopérative Terre et Famille un ensemble de terrains sis à Boulogne-Billancourt (p. 1582).

Décrets du 10 février 1951 approuvant les modifications apportées aux statuts d'associations reconnues d'utilité publique (p. 1582).

Décret du 10 février 1951 approuvant la dissolution d'une association reconnue d'utilité publique et portant retrait de la reconnaissance (p. 1582).

Décret du 10 février 1951 portant attribution de l'honorariat à un inspecteur général des services administratifs (p. 1582).

Arrêté portant nomination d'un chef de cabinet de préfet (p. 1582).

Ministère de la défense nationale.

Décret du 10 février 1951 portant attribution de la médaille de l'aéronautique (p. 1582).

Decret portant radiation des cadres (armée de l'air, réserve) (rectificatif) (p. 1583).

Arrêtés des 31 janvier et 10 février 1951 portant remises de débets (p. 1583).

Liste des sous-officiers de l'armée de l'air réadmis et admis dans le corps des sous-officiers de carrière au cours du quatrième trimestre 1950 (rectificatif) (p. 1583).

Liste des véhicules réquisitionnés pouvant être réclamés par leurs anciens propriétaires (p. 1583).

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Décret n° 51-152 du 10 février 1951 portant modification du décret n° 49-465 du 4 avril 1949 fixant la composition du comité de contrôle du fonds d'encouragement à la production textile (p. 1583).

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Décret n° 51-153 du 10 février 1951 modifiant le décret n° 51-18 du 12 janvier 1951 portant répartition provisoire, par service et par chapitre, des crédits applicables aux dépenses afférentes à la réparation des dommages de guerre et aux investissements économiques et sociaux (p. 1583).

Décret n° 51-128 exonérant de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, par réciprocité, les entreprises helléniques de navigation maritime ou aérienne (rectificatif) (p. 1584).

Décrets du 10 février 1951 portant nomination, réintégrations et mises en disponibilité de conseillers référendaires de 2e classe à la cour des comptes (p. 1584).

Arrêté du 12 février 1951 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 1584).

Arrêté du 14 février 1951 modifiant et complétant l'arrêté du 23 janvier 1951 fixant la date d'entrée en vigueur des tarifs des droits de timbre établis par décret n° 51-32 du 9 janvier 1951 (p. 1584).

Arrêtés portant nomination des membres du cabinet du ministre du budget et délégation de signature (rectificatifs) (p. 1584).

Ministère de l'éducation nationale.

Décrets du 10 février 1951 portant élévation à la dignité de grand officier, promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 1584).

Arrêté du 6 février 1951 portant ouverture de crédits sur exercice clos (p. 1587).

Arrêtés du 9 février 1951 fixant les dates des épreuves écrites des concours de 1951 pour l'entrée à l'école normale supérieure et à l'école normale supérieure de jeunes filles (p. 1587).

Arrêtés portant nomination et suspension de fonctions (enseignement supérieur) (p. 1588).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Décret du 10 février 1951 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 1588).

Arrêté portant nomination d'un chargé de cours au conservatoire national des arts et métiers (p. 1588).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décret du 10 février 1951 portant déclassement de la section Tenay-Hauteville de la ligne d'intérêt local de Tenay à Brenod, dans l'Ain (p. 1588).

Décret du 10 février 1951 portant déclaration d'utilité publique de l'acquisition d'un terrain situé à Paray-Vieille-Poste (Seine-et-Oise), servant d'assiette aux installations des postes radiogoniométriques de la piste Est-Ouest de l'aéroport d'Orly réservés aux atterrissages par mauvaise visibilité (p. 1589).

Arrêtés portant attributions de fonctions (ponts et chaussées) (p. 1589).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décrets du 10 février 1951 portant promotion et nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 1589).

Décret du 10 février 1951 portant autorisation de mutation de concession de mine (p. 1589).

Arrêtés du 12 février 1951 agréant du matériel pour emploi dans les mines grisouteuses (p. 1589).

Arrêté du 12 février 1951 déclarant d'utilité publique les travaux de construction d'une ligne de transport et de distribution d'énergie électrique (p. 1589).

Ministère de l'agriculture.

Arrêtés portant réintégration, affectation, mise en disponibilité et inscriptions aux tableaux d'avancement de chef de groupe et d'adjoints administratifs pour 1951 (administration centrale et services agricoles) (p. 1589).

Ministère de la France d'outre-mer.

Tour de service outre-mer des fonctionnaires civils appartenant aux cadres régis par décrets (additifs et rectificatif) (p. 1590).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Décrets du 10 février 1951 approuvant les modifications apportées aux statuts de sociétés mutualistes reconnues comme établissements d'utilité publique (p. 1591).

Arrêté du 2 février 1951 relatif au tarif limite de responsabilité des organismes de sécurité sociale en ce qui concerne les accessoires et pansements (p. 1591).

Arrêté fixant le taux des cotisations à payer par les travailleurs non salariés des professions artisanales (rectificatif) (p. 1591).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêté du 10 février 1951 portant délégation de signature (p. 1592)

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêtés du 5 février 1951 fixant les budgets primitif et additionnel de l'institut national d'hygiène pour l'exercice 1950 (p. 1591).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Décret n° 51-154 du 10 février 1951 portant règlement d'administration publique fixant les conditions d'accès des ingénieurs en chef des postes, télégraphes et téléphones et des ingénieurs des travaux du service des installations électromécaniques aux classes exceptionnelles créées par le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 (p. 1592).

Arrêté du 14 février 1951 portant ouverture de crédits (exercice 1951) (p. 1592).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Modification aux listes électorales des membres des groupes. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 1593).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocation de commission. — Réunions de commissions (p. 1595).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions (p. 1596).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Ordre du jour (p. 1598).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation) (p. 1598).

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Avis de concours pour huit emplois de secrétaires d'administration stagiaires des administrations centrales du protectorat de la République française au Maroc (p. 1598).

MINISTÈRES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

Machines à timbrer: Autorisations et retraits (p. 1599).

Avis aux exportateurs relatif aux marchandises prohibées à l'exportation (modificatif) (p. 1601).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Avis de concours pour le recrutement de conducteurs de chantiers des ponts et chaussées dans le département de Maine-et-Loire (p. 1601).

Tableau des chômages sur les voies navigables pour l'année 1951 (p. 1602).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux exportateurs d'orge algérienne (p. 1599).

Annonces (p. 1605).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 23 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du mercredi 14 février 1951. — Questions écrites (p. 1125).

N° 13 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du mercredi 14 février 1951 (p. 467).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

INFORMATION

Décret n° 51-150 du 10 février 1951 modifiant l'article 5 du décret n° 50-609 du 1er juin 1950 portant institution et organisation d'un conseil des programmes et de comités spécialisés à la radiodiffusion française.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'information, du ministre des affaires étrangères, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre de l'éducation nationale, du secrétaire d'Etat aux affaires économiques et du ministre du budget,

Vu les ordonnances des 23 octobre et 30 décembre 1944 suspendant les effets de l'ordonnance du 9 août 1944 en tant qu'elle avait pour objet de constater la nullité de l'acte dit loi du 7 novembre 1942 portant réorganisation de la radiodiffusion française;

Vu le décret n° 50-837 du 15 juillet 1950 portant délégation d'attributions au ministre de l'information;

Vu le décret n° 50-609 du 1er juin 1950 portant institution et organisation d'un conseil des programmes et de comités spécialisés de la radiodiffusion française,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 5 du décret n° 50-609 du 1er juin 1950 portant institution et organisation d'un conseil des programmes et de comités spécialisés à la radiodiffusion française est modifié de la façon suivante:

« Les membres du conseil des programmes et des comités sont choisis parmi les personnalités les plus représentatives de l'activité artistique, musicale, scientifique et littéraire de la nation;

« Le conseil des programmes est composé de dix-sept membres. Il comprend douze membres désignés par le ministre chargé de l'information, sur proposition du directeur général de la radiodiffusion française, et cinq membres de droit, ci-après désignés:

« Le directeur général des relations culturelles au ministère des affaires étrangères;

« Le directeur général des arts et lettres au ministère de l'éducation nationale;

« L'administrateur de la bibliothèque nationale;

« Le directeur du conservatoire national de musique;

« Le directeur du conservatoire national d'art dramatique.

« Chaque comité est composé de douze membres désignés par le ministre chargé de l'information après avis du conseil des programmes.

« Le contrôleur des dépenses engagées près la radiodiffusion française a entrée avec voix consultative aux séances du conseil des programmes et des comités. »

Art. 2. — Le ministre chargé de l'information est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 février 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'information,
ALBERT GAZIER.

Le ministre des affaires étrangères,
SCHUMAN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le ministre de l'éducation nationale,
PIERRE-OLIVIER LAPIE.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
ROBERT BURON.

Décret n° 51-151 du 10 février 1951 portant application, à l'administration centrale de la radiodiffusion et télévision françaises, des dispositions du décret n° 49-753 du 8 juin 1949 relatif à l'organisation, dans les administrations centrales, de corps d'hommes d'équipe, d'agents du service intérieur et d'huissiers.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'information, du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre du budget,

Vu le décret n° 49-753 du 8 juin 1949 portant règlement d'administration publique, relatif à l'organisation, dans les administrations centrales, de corps d'hommes d'équipe, d'agents du service intérieur et d'huissiers;

Vu l'article 67, 1er alinéa de la loi n° 50-928 du 8 août 1950 relative aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950 et à diverses dispositions d'ordre financier,

Décrète:

Art. 1er. — Sont réalisées, à l'administration centrale de la radiodiffusion et télévision françaises, à compter du 1er janvier 1950, les suppressions et créations d'emplois ci-après indiquées:

Emplois supprimés.	Emplois créés.
3 plantons titulaires.	1 huissier chef.
14 contractuels techniques de 4e catégorie.	1 huissier de cabinet.
36 auxiliaires de service.	6 huissiers de direction.
	1 chef surveillant.
	2 brigadiers-chefs.
	4 brigadiers.
	38 agents de service.

Art. 2. — Il est créé, à l'administration centrale de la radiodiffusion et télévision françaises, un corps d'agents du service intérieur comprenant les emplois suivants:

Chef surveillant, brigadier-chef, brigadier, agent de service.

Art. 3. — L'effectif total du corps d'agents du service intérieur est fixé à quarante-cinq emplois répartis ainsi qu'il suit:

1 chef surveillant, 2 brigadiers-chefs, 4 brigadiers, 38 agents de service.

Art. 4. — Il est créé à l'administration centrale de la radiodiffusion et télévision françaises un corps d'huissiers dont l'effectif total est fixé à huit emplois répartis ainsi qu'il suit:

1 huissier chef, 1 huissier de cabinet, 6 huissiers de direction.

Art. 5. — Les équivalences entre les emplois actuels du service intérieur de l'administration centrale de la radiodiffusion et télévision françaises et les emplois créés par application des dispositions du décret n° 49-753 du 8 juin 1949 sont fixées conformément au tableau suivant:

Emplois actuels.	Emplois nouveaux.
Agents contractuels de 4e catégorie.	Agents de service.
	Huissiers de direction.

Art. 6. — Le ministre de l'information, le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet du 1er janvier 1950.

Fait à Paris, le 10 février 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'information,
ALBERT GAZIER.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret n° 51-124 portant modification de l'effectif des services judiciaires en Sarre.

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 février 1951 : au titre, page 1325, 1re colonne, 16e ligne, au lieu de : « Décret n° 51-124 du 6 février 1951 », lire : « Décret n° 51-124 du 5 février 1951 » (le reste sans changement).

Décret du 10 février 1951 portant nominations de magistrats.

Par décret en date du 10 février 1951, pris sur proposition du conseil supérieur de la magistrature, sont nommés juges de paix de:

Paris (8e arrondissement) (Seine) (hors classe), sur sa demande, M. Giremus, juge de paix de Saint-Denis (Seine) (hors classe), en remplacement de M. Jean, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Saint-Denis (Seine) (hors classe), M. Bourgeois, juge de paix de Gonesse et d'Aulnay-sous-Bois (Seine-et-Oise) (1re classe), en remplacement de M. Giremus.

Gonesse et Aulnay-sous-Bois (Seine-et-Oise) (1re classe), M. Cosson, juge de paix de Troyes (1er canton), Piney et Lusigny (Aube) (2e classe), en remplacement de M. Bourgeois.

Paris (14e arrondissement) (Seine) (hors classe), M. Reynart, juge de paix du Raincy (Seine-et-Oise) (1re classe), en remplacement de M. Bayet, qui a été nommé juge de paix de Roubaix (cantons Est et Ouest) (Nord) (hors classe).

Le Raincy (Seine-et-Oise) (1re classe), M. Girard, juge de paix de Poissy (Seine-et-Oise) (2e classe), en remplacement de M. Reynart.

Décret du 10 février 1951 portant attribution de fonctions à un magistrat.

Par décret en date du 10 février 1951, pris sur la proposition du conseil supérieur de la magistrature, M. Georges, juge au tribunal de première instance de Saint-Mihiel, est chargé des fonctions de juge de paix des cantons de Saint-Mihiel, Pierrefitte et Vigneulles, en remplacement de M. Gross, qui a été nommé juge au tribunal de première instance de Remiremont.

Décret du 10 février 1951 portant attribution de fonctions à un magistrat.

Par décret en date du 10 février 1951, pris sur la proposition du conseil supérieur de la magistrature, M. Mathieu-Leroy, juge au tribunal de première instance de Jonzac, est chargé des fonctions de juge de paix des cantons de Jonzac, Archiac et Montendre, en remplacement de M. Fabre, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Décret du 10 février 1951 portant attribution de fonctions à un magistrat.

Par décret en date du 10 février 1951, pris sur la proposition du conseil supérieur de la magistrature, M. Sinding, juge au tribunal de première instance de Louviers, est chargé des fonctions de juge de paix de Louviers, en remplacement de M. Français, qui a été nommé juge au tribunal de première instance de Clamecy.

Décret du 10 février 1951 chargeant un magistrat des fonctions de l'instruction.

Par décret en date du 10 février 1951, pris sur la proposition du conseil supérieur de la magistrature, M. Abadie, juge au tribunal de première instance de Nantes, est chargé pour trois ans des fonctions de l'instruction audit tribunal, en remplacement de M. Denis, qui a été nommé juge adjoint au tribunal de première instance de la Seine.

Décret du 10 février 1951 chargeant un magistrat des fonctions de l'instruction.

Par décret en date du 10 février 1951, pris sur la proposition du conseil supérieur de la magistrature, M. Raffetin, juge au tribunal de première instance de Louviers, est chargé pour trois ans des fonctions de l'instruction audit tribunal, en remplacement de M. Guegan, qui a été nommé juge au tribunal de première instance du Havre.

Décret du 10 février 1951 chargeant un magistrat des fonctions de juge des enfants.

Par décret en date du 10 février 1951, pris sur la proposition du conseil supérieur de la magistrature, M. Gross, juge au tribunal de première instance de Remiremont, est chargé, pour une période de trois ans, des fonctions de juge des enfants audit tribunal, en remplacement de M. Georges, qui a été nommé juge au tribunal de première instance de Saint-Mihiel.

Décret du 10 février 1951 autorisant un magistrat à faire valoir ses droits à la retraite.

Par décret en date du 10 février 1951, M. Charliac, procureur général près la cour d'appel de Limoges, atteint par la limite d'âge le 3 février 1950 et qui a bénéficié de la prolongation d'activité prévue par l'article 2 du décret du 18 décembre 1948, est admis, à compter du 9 février 1951, à faire valoir ses droits à la retraite.

Décret du 10 février 1951 admettant un magistrat à faire valoir ses droits à la retraite.

Par décret en date du 10 février 1951, pris sur la proposition du conseil supérieur de la magistrature, M. Guillon, président du tribunal de première instance de Niort, atteint par la limite d'âge le 17 mars 1949 et qui a bénéficié de la prolongation d'activité prévue par l'article 2 du décret du 18 décembre 1948, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 17 mars 1951.

Décret du 10 février 1951 conférant l'honorariat à un magistrat.

Par décret en date du 10 février 1951, pris sur la proposition du conseil supérieur de la magistrature, M. Saut, ancien avocat général près la cour d'appel de Chambéry, est nommé président de chambre honoraire à la cour d'appel de Chambéry.

Autorisation de recrutement de personnel auxiliaire à l'administration centrale du ministère de la justice.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre du budget et le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu la loi du 3 avril 1950, et notamment son article 2 (2°);

Vu le décret du 13 octobre 1948 relatif au recrutement des personnels non titulaires,

Arrêtent:

Art. 1er. — Par application des dispositions de l'article 2 (2°) de la loi du 3 avril 1950, est autorisé le recrutement, pour une durée maximum d'une année, de quatre auxiliaires de bureau à l'administration centrale du ministère de la justice.

Art. 2. — En vue de sauvegarder le droit des agents licenciés des services publics par suite de mesures de compression budgétaire, il ne pourra être procédé aux recrutements prévus à l'article 1er qu'avec l'avis conforme du centre d'orientation et de réemploi des fonctionnaires et agents des services publics.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 février 1951.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JACQUES DONNEDIEU DE VABRES.

Pour le ministre du budget et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre du travail et de la sécurité sociale et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JACQUES DOUBLET.

Greffiers.

Par décret en date du 10 février 1951, M. Heitz (François-Joseph), greffier du régime transitoire au tribunal cantonal de Benfeld, est nommé greffier du régime transitoire au tribunal cantonal d'Erstein, en remplacement de M. Kormann (François-Joseph), décédé.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 1er février 1951 portant nomination d'un ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française à Madrid.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des affaires étrangères,

Vu l'article 30 de la Constitution;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Hardion (Bernard), ministre plénipotentiaire de 1re classe, chargé de la délégation en Espagne du Gouvernement de la République française, est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française à Madrid.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er février 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

R. PLEVEN.

Le ministre des affaires étrangères,

SCHUMAN.

Décret du 10 février 1951 portant nomination d'un consul général à Hambourg.

Par décret en date du 10 février 1951, M. Andrea de Nerciat (Marie-Antoine-Robert), administrateur de 2e classe, 1er échelon, chargé des fonctions de conseiller d'ambassade de 2e classe à la représentation française auprès de la commission consultative pour les réfugiés et les travaux de Palestine, est chargé du consulat général de France à Hambourg (poste vacant).

Décret n° 51-125 relatif à l'indemnité de risques des personnels de la police exerçant leurs fonctions dans les territoires occupés.

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 février 1951, au sommaire et au titre, page 1327, 1re colonne, au lieu de: « Décret n° 51-125 du 5 février 1951 portant extension en faveur des personnels de la police exerçant leurs fonctions dans les territoires occupés des dispositions du décret n° 48-1508 du 23 septembre 1948 relatives à l'indemnité de risques », lire: « Décret n° 51-125 du 5 février 1951 relatif à l'indemnité de risques des personnels de la police exerçant leurs fonctions dans les territoires occupés »; article 1er, 3e et 4e ligne, au lieu de: « il est alloué une indemnité de risques aux personnels des services de sûreté », lire: « il est alloué une indemnité de risques aux personnels actifs des services de sûreté ».

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 10 février 1951 portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 10 février 1951, pris sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de l'intérieur et du secrétaire d'Etat à l'intérieur et après avis du conseil de l'ordre portant que la promotion et les nominations de ce décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promu ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. Romieu (Julien), conseiller général, maire de Digne (Basses-Alpes). Chevalier du 5 août 1938.

Au grade de chevalier.

MM.

Clément (Paul-Louis), conseiller général, maire de Neufchâteau (Vosges); 45 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Sueur (Emile), chef de division honoraire à la préfecture du Pas-de-Calais; 42 ans de fonction publique et de services militaires.

Décret du 10 février 1951 portant homologation d'une décision adoptée par l'assemblée algérienne au cours de sa session ordinaire de décembre 1950.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu les avis du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget, du ministre du travail et de la sécurité sociale et du ministre de l'industrie et du commerce;

Vu les articles 15 et 16 de la loi organique du 20 septembre 1947 portant statut de l'Algérie;

Vu le décret n° 48-1145 du 19 juillet 1948 portant règlement d'administration publique pour l'application des articles 13, 15 et 16 de la loi du 20 septembre 1947;

Vu la transmission en date du 27 décembre 1950 faite par le président de l'assemblée algérienne au gouverneur général de l'Algérie,

Décrète:

Art. 1er. — Est homologuée la décision suivante adoptée par l'assemblée algérienne:

Décision tendant à modifier la décision n° 49-062 portant institution d'un régime particulier de retraite et de prévoyance du personnel des mines d'Algérie partiellement homologuée par décret du 2 août 1949.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Paris, le 10 février 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'intérieur,

HENRI QUEUILLE.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,

EUGÈNE THOMAS.

Décret du 10 février 1951 portant homologation de décisions adoptées par l'assemblée algérienne au cours de sa session extraordinaire de décembre 1950.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu les avis du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme;

Vu les articles 15 et 16 de la loi du 20 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie;

Vu le décret n° 48-1145 du 19 juillet 1948 portant règlement d'administration publique pour l'application des articles 13, 15 et 16 de la loi du 20 septembre 1947;

Vu les transmissions en date des 27 et 28 décembre 1950 faites par le président de l'assemblée algérienne au gouverneur général de l'Algérie,

Décrète:

Art. 1er. — Sont homologuées les décisions suivantes adoptées par l'assemblée algérienne:

Décision ayant pour objet de modifier et de compléter, sur certains points, la décision n° 49-043, homologuée par décret du 30 avril 1949, par l'extension aux fonctionnaires et agents tributaires de la caisse générale des retraites de l'Algérie des articles 44, 53 et 57 de la loi n° 50-928 du 8 août 1950.

Décision ayant pour objet d'étendre aux fonctionnaires et agents tributaires de la caisse générale des retraites de l'Algérie les dispositions de l'article 17 de la loi n° 48-1437 du 14 septembre 1948 abrogeant les limites d'âge spéciales aux agents entrés tardivement dans l'administration.

Décision ayant pour objet d'étendre aux fonctionnaires et agents tributaires de la caisse générale des retraites de l'Algérie bénéficiaires d'une prolongation d'activité de deux ans au delà de la limite d'âge les dispositions de l'article 48 de la loi n° 50-928 du 8 août 1950.

Décision tendant à rendre applicables, aux retraites concédées par les collectivités locales et leurs établissements publics sous le régime de règlements particuliers en vigueur avant le 1er janvier 1948, date de fonctionnement de la caisse générale des retraites de l'Algérie, les dispositions du titre XI de la décision n° 49-043 de l'assemblée algérienne homologuée par décret du 30 avril 1949.

Décision portant modification de la taxe sur les transports routiers.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Paris, le 10 février 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'intérieur,

HENRI QUEUILLE.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,

EUGÈNE THOMAS.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Décret du 10 février 1951 autorisant l'office public d'habitations à loyer modéré du département de la Seine à céder à l'amiable, à la société anonyme Coopérative d'épargne, de prévoyance et d'habitations à loyer modéré à capital variable « Terre et famille » un ensemble de terrains lui appartenant sis à Boulogne-Billancourt.

Par décret en date du 10 février 1951, l'office public d'habitations à loyer modéré du département de la Seine a été autorisé à céder à l'amiable à la société anonyme coopérative d'épargne, de prévoyance et d'habitations à loyer modéré à capital variable « Terre et famille », un ensemble de terrains lui appartenant sis à Boulogne-Billancourt.

Cet ensemble de terrains figure au cadastre sous les nos 86, 18, 20, 87, 88 et 14 de la section Q.

La cession aura lieu dans les conditions fixées par la délibération du conseil d'administration de l'office public d'habitations à loyer modéré du département de la Seine en date du 30 décembre 1950, la promesse d'achat émanant de la société anonyme Coopérative d'épargne, de prévoyance et d'habitations à loyer modéré à capital variable « Terre et famille » en date du 1er octobre 1949 et dans celles prévues par la réglementation en vigueur.

En aucun cas, l'office ne pourra consentir à la cession à un prix inférieur à celui fixé par l'administration des domaines, l'évaluation de cette dernière administration ne devant pas remonter à plus de trois mois à la date de la signature de l'acte de vente définitif.

La présente autorisation sera considérée comme nulle et non avenue, si la cession dont il s'agit n'est pas réalisée dans un délai de deux ans à compter de la date du présent décret.

Décret du 10 février 1951 approuvant les modifications apportées aux statuts d'une association reconnue d'utilité publique.

Par décret en date du 10 février 1951, ont été approuvées les modifications apportées à ses statuts par l'association reconnue d'utilité publique dite Fédération des associations pour l'aide aux mères de famille, dont le siège est à Paris.

Décret du 10 février 1951 approuvant les modifications apportées aux statuts d'une association reconnue d'utilité publique.

Par décret en date du 10 février 1951, ont été approuvées les modifications apportées à ses statuts par l'association reconnue d'utilité publique dite Société amicale des ingénieurs de l'école supérieure d'électricité.

Décret du 10 février 1951 approuvant la dissolution d'une association reconnue d'utilité publique et portant retrait de la reconnaissance.

Par décret en date du 10 février 1951, est approuvée la délibération en date du 25 juin 1945 par laquelle l'assemblée générale de l'association dite Le Toit familial, dont le siège est à Paris, a prononcé la dissolution de cette association. Est abrogé en même temps le décret du 5 avril 1907 qui portait reconnaissance de la même association comme établissement d'utilité publique.

Décret du 10 février 1951 portant attribution de l'honorariat à un inspecteur général des services administratifs.

Par décret en date du 10 février 1951, M. le docteur Dequidt (Georges), inspecteur général des services administratifs du ministère de l'intérieur en retraite, est nommé inspecteur général honoraire.

Nomination d'un chef de cabinet de préfet.

Par arrêté en date du 8 février 1951, M. Fangère (Roland), chef de cabinet du préfet de la Corse, est nommé chef de cabinet du préfet de l'Isère.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret du 10 février 1951 portant attribution de la médaille de l'aéronautique.

Par décret, en date du 10 février 1951, pris sur le rapport du ministre de la défense nationale, du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air), sont décorés de la médaille de l'aéronautique, à titre posthume:

MM.

Benoit (André-François), chef d'atelier chez Thomson-Nevers, commissaire de la section vol à moteur de l'Aéro-Club du Nivernais. Mort accidentellement en service aérien le 18 juin 1950. 1.273 heures de vol.

Bergougnous (Georges-Edouard), contrôleur principal de la navigation aérienne, détaché au service des frégates météorologiques. Mort en service commandé le 16 septembre 1950. Cité à l'ordre de la Nation le 13 décembre 1950.

Bernard (José-Jacques-André), commissaire de bord, compagnie Transworld Airlines. Mort en service aérien commandé le 30 août 1950. 800 heures de vol.

Boissard (Robert-Armand-Marcel), officier pilote de l'aviation marchande, compagnie nationale Air France. Mort en service aérien commandé le 28 mars 1950. 3.800 heures de vol. Cité à l'ordre de la Nation le 5 avril 1950.

Boucherit (Jean-Damien-André), ingénieur militaire de 1re classe de l'air, centre d'essais des moteurs et des hélices, à Chalais-Meudon. Mort en service aérien commandé le 28 mars 1950. Cité à l'ordre de l'aviation française le 7 avril 1950.

Cazali (Robert), mécanicien metteur au point pour moteurs d'avions, société Transatlantique aérienne. Mort en service aérien commandé le 24 janvier 1950.

Colcanap (Pierre), ingénieur adjoint des travaux météorologiques de 2e classe, chef de station météorologique à bord du *Laplace*. Mort en service commandé le 16 septembre 1950. Cité à l'ordre de la Nation le 13 décembre 1950.

Colomer (Sébastien), sergent P. N. N. S., escadrille d'outre-mer no 81, base aérienne 162, Bamako. Mort en service aérien commandé le 29 septembre 1950. 225 heures de vol.

Coule (Kléber), mécanicien navigant, compagnie nationale Air France, détaché à la S. E. M. A. P. Mort en service aérien commandé le 28 mars 1950. Cité à l'ordre de la Nation le 5 avril 1950.

Dumonteil (Jean), mécanicien navigant, compagnie nationale Air France, détaché à la S. E. M. A. P. Mort en service aérien commandé le 28 mars 1950. Cité à l'ordre de la Nation le 5 avril 1950.

Faugere (Henri), mécanicien navigant, compagnie nationale Air France, détaché à la S. E. M. A. P. Mort en service aérien commandé le 28 mars 1950. Cité à l'ordre de la Nation le 5 avril 1950.

Feral (Michel), officier mécanicien de l'aviation marchande, société Transatlantique aérienne. Mort en service aérien commandé le 24 janvier 1950. 528 heures de vol.

Grigis (Bernard-Jean), sergent téléméecanicien radioélectricien, état-major général des forces armées (air), centre de transmissions, détachement d'Etampes. Mort en service commandé le 21 novembre 1950.

Gueguen (Jean), contrôleur de la navigation aérienne, détaché au service des frégates météorologiques. Mort en service commandé le 16 septembre 1950. Cité à l'ordre de la Nation le 13 décembre 1950.

Jeandet (Henri-François-Albert), commandant, cadre navigant, base aérienne 708, Meknès. Mort en service aérien commandé le 23 octobre 1950. 2.528 heures de vol.

Jullion (Joseph-Camille), sergent P. N. N. S., groupe de transport 1/25 « Tunisie ». Mort en service aérien commandé le 19 septembre 1949.

Le Pecheur (Alexandre), officier radio navigant de l'aviation marchande, compagnie nationale Air France, détaché à la S. E. M. A. P. Mort en service aérien commandé le 28 mars 1950. 11.000 heures de vol. Cité à l'ordre de la Nation le 5 avril 1950.

Mlle Lorenzi (Jeanne), hôtesse de l'air, Transcontinental and Western Air-Inc. Morte en service aérien commandé le 30 août 1950. 1.650 heures de vol.

Malpot (Guy), ingénieur civil de l'aéronautique, société industrielle d'aviation Latécoère. Mort en service aérien commandé le 28 mars 1950. Cité à l'ordre de la Nation le 7 avril 1950.

Manzano (Robert), officier pilote de l'aviation marchande, société Transatlantique aérienne. Mort en service aérien commandé le 24 janvier 1950. 2.587 heures de vol.

Martin (Jean), ouvrier spécialiste de laboratoire de l'aéronautique, centre d'essais des moteurs et des hélices. Mort en service aérien commandé le 28 mars 1950. Cité à l'ordre de la Nation le 7 avril 1950.

Pioger (Pierre), adjoint technique de la météorologie nationale. Mort en service commandé le 16 septembre 1950. Cité à l'ordre de la Nation le 13 décembre 1950.

Piquet (Roger), officier radio navigant de l'aviation marchande, société Transatlantique aérienne. Mort en service aérien commandé le 24 janvier 1950. 1.945 heures de vol.

Portenard (Jean), sergent parachutiste d'essais, centre d'expériences aériennes militaires de Mont-de-Marsan. Mort en service aérien commandé le 4 août 1950. 258 heures de vol. 103 sauts en parachute.

Prothin (Jacques), ouvrier spécialiste de laboratoire de l'aéronautique, centre d'essais des moteurs et des hélices. Mort en service aérien commandé le 28 mars 1950. Cité à l'ordre de la Nation le 7 avril 1950.

Remaury (Lucien), ingénieur à la direction technique de la compagnie nationale Air France, chef des services techniques de la S. E. M. A. P. Mort en service aérien commandé le 28 mars 1950. Cité à l'ordre de la Nation le 5 avril 1950.

Renault (Fernand-Jacques), ingénieur militaire des travaux de l'air, centre d'essais des moteurs et des hélices, à Chalais-Meudon. Mort en service aérien commandé le 28 mars 1950. Cité à l'ordre de l'aviation française le 7 avril 1950.

Ricaud (Noël-Joseph), sergent P. N. N. S., groupe de transport 1/25 « Tunisie ». Mort en service aérien commandé le 19 septembre 1949.

Rondel (Lucien), sergent P. N., escadrille d'outre-mer n° 81, base aérienne 162, Bamako. Mort en service aérien commandé le 29 septembre 1950. 714 heures de vol.

Décret portant radiation des cadres d'officiers de réserve de l'armée de l'air, atteints par la limite d'âge de leur grade.

Rectificatif au *Journal officiel* du 2 février 1951: page 1143, 1re colonne, 2e ligne, au lieu de: « Bouzaud (Jean-Antonin) », lire: « Rouzaud (Jean-Antonin) ».

Remises de débets.

Par arrêté du 31 janvier 1951, sous réserve du versement d'une somme de 5.000 F nette d'intérêt, il est fait remise gracieuse, à M. Schneider (André) demeurant 57, avenue Victor-Hugo, Paris (16e), de la somme de 70.000 F dont il était redevable envers l'Etat en vertu d'un état d'imputation en date du 24 juillet 1945.

Par arrêté interministériel du 10 février 1951, il a été fait remise gracieuse à Mme veuve Fayolle (Sybil) résidant 10, rue de l'Oratoire, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), de la somme de 6.292 F, provenant d'un trop-perçu au titre du service des délégations de solde, du 1er mars 1945 au 31 juillet 1947.

Par arrêté interministériel du 10 février 1951, il a été fait remise gracieuse à Mme veuve Mimaud (Germaine), résidant quartier du Repos, les Pennes-Mirabeau (Bouches-du-Rhône), de la somme de 3.850 F, représentant un trop-perçu au titre des délégations de solde pendant la période du 18 octobre 1946 au 17 janvier 1947.

Liste des sous-officiers de l'armée de l'air réadmis et admis dans le corps des sous-officiers de carrière au cours du quatrième trimestre 1950.

Rectificatif au *Journal officiel* du 26 janvier 1951:

Page 897, 2e colonne, 46e ligne, au lieu de: « Periz (Roger-Paul) », lire: « Periz (Roger-Robert) ».

Page 898, 3e colonne, 32e ligne, au lieu de: « Darizouren », lire: « Darizeuren »; 79e ligne, au lieu de « Chaignon (Rober-Martin) », lire: « Chaignon (Roger-Martin) »; 4e colonne, 32e ligne, au lieu de: « Niscalro », lire: « Nicastro ».

Page 899, 2e colonne, 1re ligne, au lieu de: « Michela-Geli », lire: « Michelangeli ».

Liste des véhicules réquisitionnés pouvant être réclamés par leurs anciens propriétaires en application de la loi n° 47-1502 du 14 août 1947 et de l'instruction interministérielle du 27 décembre 1947.

SERVICE DES POUDRES

LISTE N° II

GENRE	MARQUE	TYPE	NUMÉRO matricule.	NUMÉRO de châssis.
En compte à la direction centrale des poudres.				
V. L.	Renault.	BD S-1	111.355	904.375
Camionnette.	Simca.	Simca 8 0 t. 5	156.248	823.850

MINISTERES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Décret n° 51-152 du 10 février 1951 portant modification du décret n° 49-465 du 4 avril 1949 fixant la composition du comité de contrôle du fonds d'encouragement à la production textile.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu l'acte dit loi n° 501 du 15 septembre 1943 portant création d'une taxe d'encouragement à la production textile, modifié et complété par l'acte dit loi n° 369 du 15 juillet 1944, lui-même modifié par l'article 51 de la loi de finances du 31 décembre 1945 et par l'article 110 de la loi n° 46-2154 du 7 octobre 1946, portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1946;

Vu l'article 19 de la loi n° 48-23 du 6 janvier 1948 relative à certaines dispositions d'ordre fiscal, modifiant et complétant à nouveau l'acte dit loi n° 501 du 15 septembre 1943;

Vu le décret n° 49-465 du 4 avril 1949 fixant la composition du comité de contrôle du fonds d'encouragement à la production textile,

Décrète:

Art. 1er. — M. Dusseaulx, député, est nommé membre du comité de contrôle du fonds d'encouragement à la production textile, en remplacement de M. Robert Prigent, député, qui a cessé de faire partie de la commission des finances de l'Assemblée nationale.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 février 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,

MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

ROBERT BURON.

Décret n° 51-153 du 10 février 1951 modifiant le décret n° 51-48 du 12 janvier 1951 portant répartition provisoire par service et par chapitre des crédits applicables aux dépenses afférentes à la réparation des dommages de guerre et aux investissements économiques et sociaux.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre du budget,

Vu la loi n° 50-1615 du 31 décembre 1950 portant ouverture de crédits applicables aux mois de janvier et février 1951, et autorisation provisoire de percevoir les impôts pour l'exercice 1951, et notamment son article 7;

Vu l'article 1er du décret n° 51-48 du 12 janvier 1951 portant répartition provisoire par service et par chapitre des crédits applicables aux dépenses afférentes à la réparation des dommages de guerre et aux investissements économiques et sociaux,

Décrète:

Art. 1er. — Les crédits ouverts aux chapitres 9520 et 9540 de l'état A annexé au décret du 12 janvier 1951 susvisé sont fixés respectivement comme suit:

CHAPITRES	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES	CRÉDITS de payement.
		millions de francs.
9520	Prêts à des organismes d'habitation à loyer modéré	8.300
9540	Versement au fonds de modernisation et d'équipement (énergie)	26.116

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre du budget sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 février 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Décret n° 51-128 exonérant de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, par réciprocité, les entreprises helléniques de navigation maritime ou aérienne.

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 février 1951: page 1332, 2e colonne, texte de la lettre de l'ambassade de France en Grèce, 2e alinéa, 2e et 3e lignes, au lieu de: « ...aucun impôt sur les bénéfices... », lire: « ...aucun impôt assis sur les bénéfices... »; 5e alinéa, 2e ligne, au lieu de: « ...exemplées en Grèce,... », lire: « ...exemplées, en Grèce,... ».

Décret du 10 février 1951 portant mise en disponibilité et nomination de conseillers référendaires de 2e classe à la cour des comptes.

Par décret en date du 10 février 1951:

M. Ehrhardt (Jean-Pierre), conseiller référendaire de 2e classe à la cour des comptes, est placé en disponibilité pour une période maximum de cinq ans auprès du ministère de la France d'outre-mer en vue d'exercer les fonctions de directeur général des finances de l'Afrique occidentale française.

M. Corbasson (François), auditeur de 1re classe à la cour des comptes, en disponibilité, est nommé conseiller référendaire de 2e classe à la cour des comptes en remplacement de M. Ehrhardt qui a été placé en disponibilité (2e tour).

M. Corbasson est maintenu, en cette qualité, en disponibilité.

M. Moses (François), auditeur de 1re classe à la cour des comptes, en disponibilité, est nommé conseiller référendaire de 2e classe à la cour des comptes en remplacement de M. Corbasson maintenu en disponibilité (3e tour).

M. Moses est maintenu, en cette qualité, en disponibilité.

Décret du 10 février 1951 portant réintégration, pour ordre, et mise en disponibilité d'un conseiller référendaire de 2e classe à la cour des comptes.

Par décret en date du 10 février 1951, M. Mancel-Bize (André), conseiller référendaire de 2e classe à la cour des comptes, en disponibilité auprès de la présidence du conseil, est réintégré, pour ordre, dans les cadres de la cour des comptes et placé en disponibilité, pour la période du 1er octobre 1950 au 30 novembre 1953, auprès du secrétariat d'Etat aux affaires économiques, en vue de lui permettre d'exercer les fonctions de conseiller commercial

Dans cette situation, M. Mancel-Bize continuera à faire partie du personnel de la cour des comptes et à concourir pour l'avancement.

Décret du 10 février 1951 portant réintégration, pour ordre, et mise en disponibilité d'un conseiller référendaire de 2e classe à la cour des comptes.

Par décret en date du 10 février 1951, M. de Boissieu (Michel), conseiller référendaire de 2e classe à la cour des comptes, en disponibilité auprès de la présidence du conseil, est réintégré, pour ordre, dans les cadres de la cour des comptes et placé en disponibilité, pour une période de trois ans, à compter du 1er octobre 1950, auprès du secrétariat d'Etat aux affaires économiques, en vue de lui permettre d'exercer les fonctions de conseiller commercial.

Dans cette situation, M. de Boissieu continuera à faire partie du personnel de la cour des comptes et à concourir pour l'avancement.

Fonds de concours.

Par arrêté en date du 12 février 1951, des crédits ont été ouverts à titre de fonds de concours au budget du ministère des finances pour l'exercice 1950 au titre des chapitres ci-après:

Chap. 1650. — Traitements du personnel départemental de l'administration des contributions indirectes....	1.494.427 F
Chap. 1660 — Traitements des agents de constatation commis des contributions indirectes et receveurs buralistes fonctionnaires	5.337.064
Chap. 1690. — Indemnités du personnel de l'administration des contributions indirectes	5.346
Chap. 1720. — Salaires des auxiliaires de la direction générale des impôts (contributions indirectes)....	719.152
Chap. 1750 — Indemnités de résidence (contributions indirectes)	1.459.967
Chap. 1760. — Supplément familial de traitement (contributions indirectes)	179.793
Chap. 3280. — Remboursement de frais de la direction générale des impôts (contributions indirectes)....	182.167
Chap. 3290. — Frais de déplacements et de missions de la direction générale des impôts (contributions indirectes)	4.425
Chap. 4000 — Prestations familiales (contributions indirectes)	2.336.224
Total	11.718.565 F

Modification et complément à l'arrêté du 23 janvier 1951 fixant la date d'entrée en vigueur des tarifs des droits de timbre établis par le décret n° 51-32 du 9 janvier 1951.

Le ministre du budget,

Sur le rapport du directeur général des impôts,

Vu les articles 1er (§ 1, c) et 7 de la loi n° 51-29 du 8 janvier 1951, portant autorisation d'un programme de réarmement et des dépenses de défense nationale pour l'exercice 1951 et fixant les modalités de leur financement;

Vu les articles 4 à 8 et 10 du décret n° 51-32 du 9 janvier 1951 portant fixation des taux de divers impôts, droits et taxes,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 1er de l'arrêté du 23 janvier 1951 fixant la date d'entrée en vigueur des tarifs des droits de timbre établis par le décret n° 51-32 du 9 janvier 1951 est complété comme suit:

« Est fixée au 1er mars 1951 la date d'entrée en vigueur de la majoration applicable en vertu de l'article 1er (§ 1, c) de la loi n° 51-29 du 8 janvier 1951, aux tarifs des droits de timbre non repris audit décret ».

Art. 2. — La date d'entrée en vigueur des dispositions de l'article 1er de l'arrêté du 23 janvier 1951, ainsi complété, est reportée au 15 mars 1951 pour le département de la Réunion.

Art. 3. — Le directeur général des impôts est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 février 1951.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Cabinet du ministre du budget et délégation de signature.

Rectificatifs au *Journal officiel* du 5 juillet 1950: page 7288, 2e colonne, 26e et 42e ligne, au lieu de: « Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à compter du 3 juillet 1950 », lire: « Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à compter du 2 juillet 1950 ».

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret du 10 février 1951 portant élévation à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 10 février 1951, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'éducation nationale, vu l'article 4 de la loi du 13 juillet 1923 sur les récompenses nationales; vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 23 janvier 1951 portant que la présente promotion est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, est élevé à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur:

M. Bertrand (Gabriel-Emile), membre de l'académie des sciences et de l'académie de médecine. Commandeur du 17 décembre 1934.

Décret du 10 février 1951 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 10 février 1951, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'éducation nationale, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 23 janvier 1951 portant que les promotions du présent décret ont été faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, sont promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur.

MM.

Begouen (Henri-Napoléon), préhistorien, membre de l'Institut. Officier du 31 juillet 1934.

Jeannel (René-Gabriel), professeur au Muséum d'histoire naturelle. Officier du 25 juillet 1935.

Picart (Théophile-Luc), professeur honoraire de faculté, directeur honoraire de l'observatoire de Bordeaux, membre de l'Institut. Officier du 11 août 1931.

Pinchard (Raymond-Eugène-Marie), président de la société des anciens élèves des écoles nationales d'arts et métiers, membre suppléant du conseil supérieur de l'enseignement technique. Officier du 16 juin 1920.

Décret du 10 février 1951 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 10 février 1951, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'éducation nationale, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 23 janvier 1951 portant que les promotions du présent décret ont été faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, sont promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur.

MM.

Aubert (Marcel-Georges), conservateur en chef au musée du Louvre. Officier du 31 octobre 1938.

Ropartz (Joseph-Guy-Marie), compositeur de musique. Officier du 28 avril 1921.

Décret du 10 février 1951 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 10 février 1951 pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'éducation nationale, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 23 janvier 1951 portant que la promotion du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Au grade de commandeur.

M. Sarrailh (Jean-Louis), recteur de l'académie de Paris. Officier du 27 septembre 1946 (titres exceptionnels).

Décret du 10 février 1951 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 10 février 1951 pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'éducation nationale, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 23 janvier 1951 portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM.

Charbonneaux (Jean-Marie-Augustin), conservateur en chef des musées nationaux. Chevalier du 5 août 1939.

Cogniat (Raymond), critique d'art et inspecteur principal des beaux-arts. Chevalier du 31 octobre 1938.

Salin (Marie-Pierre-Marcel-Edouard), président de la société d'archéologie lorraine et du musée historique lorrain. Chevalier du 5 novembre 1931.

Au grade de chevalier.

MM.

Audin (Louis), chef de musique à Louvignies-Quesnoy (Nord); 48 ans d'activité artistique et de services militaires.

Balsan (Louis-Edouard), conservateur du musée Fenaille à Rodez; 25 ans d'activité professionnelle.

Bouillière (Edouard), artiste peintre, professeur à l'école des beaux-arts de Toulouse; 28 ans d'activité artistique et de services militaires.

Capdecômme (Laurent-Léon), doyen de la faculté des sciences de Toulouse; 23 ans de services civils.

Chrétien (Marcel-Gabriel), professeur au lycée de Saint-Brieuc; 34 ans de services civils et militaires.

Courrière (Fernand), membre de la société géologique de l'Aude, instituteur honoraire; 51 ans de services civils et militaires et d'activité scientifique.

Durand (Jean-Baptiste), délégué cantonal à Angers; 35 ans de dévouement aux œuvres postscolaires et de services militaires.

Froidevaux (Yves-Marie-Joseph), architecte en chef des monuments historiques; 23 ans d'activité professionnelle et de services militaires.

Gauthier (Louis), directeur d'école publique à Saint-Cécile-les-Vignes (Vaucluse); 31 ans de services civils et militaires.

Germain (Victor-Samuel), principal au collège de Lunéville; 32 ans de services civils et militaires.

Justet (Antonin-Isaïe), administrateur de la société de secours mutuels des membres de l'enseignement public, animateur d'œuvres en faveur de l'enfance; 48 ans de services civils et militaires et de dévouement aux œuvres postscolaires.

Lacombe (Baptiste-Elie), délégué cantonal à Carlux (Dordogne); 55 ans de services civils et militaires et de dévouement aux œuvres postscolaires.

Laine (Paul-Joseph), professeur de faculté détaché au centre national de la recherche scientifique; 32 ans de services civils et militaires.

Laurin (Pascal), président de la délégation cantonale, vice-président du comité de la caisse des écoles de la Villa-d'Ay (Marne); 46 ans d'activité professionnelle et de services militaires et de dévouement aux œuvres postscolaires.

Miannay (Olivier-Emmanuel-François), directeur d'école à Deville-lès-Rouen; 46 ans de services civils et militaires.

Parra (Pierre-Antoine-Emile), vice-président de l'union des délégués cantonaux de l'arrondissement de Mauriac; 49 ans de services civils et militaires et de dévouement aux œuvres postscolaires.

Pignarre (Robert-Isidore), professeur au lycée Louis-le-Grand, à Paris; 29 ans de services civils et militaires.

Recolin (Louis), homme de lettres; 49 ans d'activité littéraire et de services militaires.

Roche (René-Eugène), professeur au lycée de Besançon; 26 ans de services civils et militaires.

Mme Schlemmer, née Roy (Marie-Louise-Juliette), directrice du collège de jeunes filles de Compiègne; 32 ans de services civils.

Venet (Gabriel), artiste peintre, conservateur du musée de Montbard; 45 ans d'activité artistique.

Vincent (Pierre-Ernest), président de la société archéologique du Limousin; 41 ans de services civils et militaires et d'activité scientifique.

Vitry (Bernard-Henri-Paul), architecte en chef des monuments historiques; 28 ans d'activité professionnelle et de services militaires.

Décret du 10 février 1951 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 10 février 1951, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'éducation nationale, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 23 janvier 1951 portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM.

Alba (André), professeur au lycée Henri-IV, à Paris. Chevalier du 5 août 1939.

Arambourg (Camille-Louis-Joseph), professeur au Muséum d'histoire naturelle. Chevalier du 16 juin 1920.

Audra (Emile), directeur de l'office national des universités et écoles françaises. Chevalier du 13 juillet 1934.

Beuf (Emile-Louis-Claude), professeur au lycée Ampère, à Lyon. Chevalier du 16 juin 1920.

Bonnet (Henri-Jean-Baptiste), professeur au lycée Gautier, à Alger. Chevalier du 9 juillet 1915.

Cadenat (Firmin-Marc), professeur à la faculté de médecine de Paris. Chevalier du 3 janvier 1925.

Calvaing (Jean), inspecteur de l'enseignement primaire à Villeneuve-sur-Lot. Chevalier du 4 octobre 1920.

Chauchard (Léon-Pierre-Victor), censeur des études du lycée Michelet, à Vanves. Chevalier du 17 décembre 1933.

Choux (Pierre-Emile), doyen de la faculté des sciences de Marseille. Chevalier du 16 juin 1920.

Delpy (Gaspard-Aimé-Pierre), professeur à la faculté des lettres de Paris, directeur de l'institut d'études hispaniques. Chevalier du 18 janvier 1939.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Denis (Marc-Joseph-Louis-Serge), inspecteur général de l'instruction publique. Chevalier du 1er juillet 1937.

Fuster (Jacques-André), inspecteur d'académie à Melun. Chevalier du 30 décembre 1933.

Garnier (Edouard-Louis-Marie-René), professeur à la faculté des sciences de Paris. Chevalier du 31 juillet 1934.

Huguenay (Jean-Marie-Louis), professeur à la faculté de droit de Paris. Chevalier du 3 février 1929.

Lamoure (Henri), directeur d'école à Périgueux. Chevalier du 17 décembre 1933.

Latouche (Robert-Marie-Georges-Léopold), doyen de la faculté des lettres de Grenoble. Chevalier du 30 juin 1937.

Lebrec (Noël-Léon), secrétaire général de l'association des lauréats du concours général. Chevalier du 31 mars 1932.

Le Coquen (Yves-Marie-Isidore), directeur de l'école et du cours complémentaire Curie à Saint-Brieuc. Chevalier du 16 juin 1920.

Leguay (Pierre-Marie-Joseph), conservateur adjoint à la Bibliothèque nationale. Chevalier du 30 janvier 1937.

Le Senne (Ernest-René), professeur à la faculté des lettres de Paris. Chevalier du 26 janvier 1932.

Loiseau (Edouard-Jean), président de la section cantonale des pupilles de l'école publique à Izeure (Allier). Chevalier du 5 novembre 1928.

Merlier (Octave-Pierre), directeur à l'Institut français d'Athènes. Chevalier du 29 avril 1937.

Moreau (René-Jules-Gabriel), professeur à la faculté de médecine de Paris. Chevalier du 24 décembre 1931.

Meurgey (Jacques-Pierre), conservateur aux Archives nationales. Chevalier du 31 août 1918.

Pajot (Eugène), inspecteur primaire honoraire, président de la fédération départementale des délégués cantonaux de l'Orne. Chevalier du 30 juillet 1935.

Penide (Jean-Gabriel), professeur à l'école normale d'instituteurs du Puy. Chevalier du 1er janvier 1928.

Pimont (Maurice-Alphonse-Auguste), secrétaire général de la fédération régionale havraise des œuvres laïques. Chevalier du 19 octobre 1919.

Sanselme (Marcel-Jean-Marie), professeur au lycée de garçons de Clermont-Ferrand. Chevalier du 30 juin 1937.

Chanoine Sautel (Joseph-Antoine-Théodore), professeur à la faculté catholique de Lyon. Chevalier du 11 janvier 1931.

Mlle Schulhop (Catherine-Rosalie), professeur au lycée Fénelon, à Paris. Chevalier du 4 février 1938.

Tian (Albert-César-Joseph-Honoré), professeur à la faculté des sciences de Marseille. Chevalier du 30 janvier 1937.

Turchini (Jean-Edmond), professeur à la faculté de médecine de Montpellier. Chevalier du 11 janvier 1935.

Virolleaud (Charles-Jean-Gabriel), membre de l'Institut, directeur d'études à l'école pratique des hautes études. Chevalier du 13 janvier 1926.

Vuillaume (Marcel), professeur au lycée de Dijon. Chevalier du 10 octobre 1930.

Mlle Wheatcroft (Emily-Henriette-Elisabeth), directrice du lycée Lamartine à Paris. Chevalier du 4 février 1938.

Au grade de chevalier.

MM.

Bardin (Pierre-Maurice-Jean), professeur au lycée Claude-Bernard à Paris; 27 ans de services civils.

Barthelemy (Julien-Alfred), surveillant général du lycée Jacques-Decour à Paris; 47 ans de services civils et militaires.

Bataillon (Lionel), professeur au lycée de garçons de Montpellier; 39 ans de services civils.

Beis (Henri), professeur au lycée Henri-IV à Paris; 36 ans de services civils et militaires.

Berget (Marcel), directeur du centre national de pédagogie spéciale à Beaumont-sur-Oise (Seine-et-Oise); 41 ans de services civils et militaires.

Bernes (Jacques), professeur au lycée Henri-IV à Paris; 37 ans de services civils et militaires.

Beulaygue (Marius-Jean), inspecteur d'académie de l'Aveyron; 24 ans de services civils et militaires.

Bloch (Marc-André), professeur au lycée Lakanal à Paris; 38 ans de services civils et militaires.

Bonnet (Philibert), directeur d'école honoraire, vice-président de la Fédération nationale des délégués cantonaux; 47 ans de services civils et de dévouement aux œuvres postscolaires.

Bonnin (Emile-Marcel), directeur du collège du Daher, mission laïque française du Caire (Egypte); 44 ans de services civils.

Bossuat (André-Louis), professeur à la faculté des lettres de Clermont-Ferrand; 40 ans de services civils et militaires.

Bougerie (Adrien-Victor), instituteur à Alençon, détaché au service des œuvres scolaires et postscolaires à l'inspection académique de l'Orne; 38 ans de services civils et militaires et de dévouement aux œuvres postscolaires.

Bourgeois (Gaston-Armand), principal du collège de Villeneuve-sur-Lot; 31 ans de services civils et militaires.

Mme Brulé, née Delavenay (Hélène), directrice de l'école normale d'institutrices d'Indre-et-Loire; 28 ans de services civils.

Burias (Léon), archiviste en chef de la Charente; 33 ans de services civils et militaires.

Calvet (Marcel-Bonnaventure-Pierre), chef de service de l'enseignement secondaire, de la jeunesse et des sports à la direction de l'instruction publique à Tunis; 21 ans de services civils et militaires.

Cathala (Edouard-Joseph), professeur à la faculté des sciences de Toulouse; 39 ans de services civils et militaires.

Cavare (Guillaume-Marie-Joseph-François-Louis), professeur à la faculté de droit de Rennes; 32 ans de services civils et militaires.

Mlle Chabrier (Madeleine), conservateur adjoint à la Bibliothèque nationale; 27 ans de services civils.

Charbonnier (Roger), directeur d'école publique à Longlaville (Meurthe-et-Moselle); 37 ans de services civils et militaires.

Couderc (Emile-Joseph-Jean-Marie-Charles), directeur de l'école normale d'instituteurs d'Arras; 32 ans de services civils et militaires.

Delafosse (Wilfrid-Urbain-Gaston), professeur au lycée de garçons de Metz; 39 ans de services civils et militaires.

Le chanoine Delaporte (Yves-Ernest-Julien), vice-président de la société archéologique de Chartres; 45 ans de services rendus à l'archéologie.

Delbouis (Georges-Léon-Camille), professeur au lycée Gambetta à Cahors; 51 ans de services civils et militaires.

Echard (René-Louis), inspecteur d'académie du Cher; 21 ans de services civils et militaires.

Estève (Raymond-Paul-Marie-Antoine), professeur au lycée Jacques-Decour à Paris; 37 ans de services civils et militaires.

Ferrucci (Ange), professeur au lycée Henri-IV à Paris; 31 ans de services civils et militaires.

Foureur (Paul-François-Emmanuel), directeur d'école honoraire, délégué cantonal à Châlons-sur-Marne; 41 ans de services civils et de dévouement aux œuvres post-scolaires.

Franck (Roger), inspecteur d'académie du Pas-de-Calais; 31 ans de services civils et militaires.

Fradetal (Marius-Emmanuel-Louis), professeur au lycée Condorcet à Paris; 44 ans de services civils et militaires.

Gagniere (Sylvain-Jean-Marie), archéologue, correspondant de la commission des monuments historiques du département du Vaucluse; 25 ans de services civils et militaires.

Geraud (Victor-Pierre), vice-président du comité de patronage de la cité universitaire à Marseille; 43 ans de services rendus à l'université et de services militaires.

Gery (Louis-Auguste), professeur à la faculté de médecine de Strasbourg; 41 ans de services civils et militaires.

Gorrin (Ulysse-Ferdinand), conservateur du musée des beaux-arts de la ville de Saintes; 48 ans de services civils et militaires.

Goutal (Pierre-Alexis-Auguste), administrateur civil au ministère de l'éducation nationale; 22 ans de services civils et militaires.

Gratias (Louis-Antoine), professeur retraité du collège Turgot, membre de la société des gens de lettres; 42 ans de services civils et militaires.

Haguenauer (Charles), professeur à l'école nationale des langues orientales à Paris; 38 ans de services civils et militaires.

Haond (Albert-Elie), secrétaire de l'inspection académique de la Drôme; 41 ans de services civils et militaires.

Hespel (Emile-Albert-Auguste), directeur d'école à Rosendaël (Nord); 34 ans de services civils et militaires.

Mme Juredieu, née Dechaume (Alice), directrice de l'école normale d'institutrices de Clermont-Ferrand; 28 ans de services civils.

Lacour (René), archiviste en chef du département du Rhône; 30 ans de services civils et militaires.

Lafitte-Houssat (Jacques-Joseph), inspecteur d'académie de l'Aube; 27 ans de services civils et militaires.

Lamy (Robert), proviseur du lycée Voltaire à Paris; 34 ans de services civils.

Las Vergnas (Raymond), professeur à la faculté des lettres de Paris; 23 ans de services civils et militaires.

Laurent (Gustave), professeur au lycée de garçons de Pau; 35 ans de services civils.

Lavaud (Jacques-Marcel-Charles), professeur à la faculté des lettres de Poitiers; 32 ans de services civils et militaires.

Le Gall (André-Joseph), inspecteur d'académie de la Haute-Savoie; 27 ans de services civils et militaires.

Leif (Joseph-Jacques), inspecteur d'académie de la Meuse; 20 ans de services civils et militaires.

Le Metayer (Emile), agent supérieur au centre national de la recherche scientifique; 36 ans de services civils et militaires.

Le chanoine Lemozie (Amédée), préhistorien, membre de la société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot; 50 ans d'activité littéraire et scientifique et de services militaires.

Letort (Maurice-Joseph), professeur à la faculté des sciences de Nancy; 20 ans de services civils et militaires.

Menard (René-Marie-Julien), professeur au lycée Corneille à Rouen; 43 ans de services civils et militaires.

Mme Meuvret (Colette), née Renie, bibliothécaire en chef à la bibliothèque de l'école des langues orientales vivantes; 27 ans de services civils.

Mme Montlaur, née Brouter (Henriette-Elise-Léontine), directrice du lycée de jeunes filles de Chartres; 37 ans de services civils.

Nigot (Georges-Armand-Amédée), professeur au lycée Louis-le-Grand à Paris; 32 ans de services civils et militaires.

Osmont (Albert-Lucien-Frédéric), directeur de cours complémentaire à Paris; 38 ans de services civils et militaires.

Mlle Parent (Paule-Henriette), directrice de l'école normale d'institutrices de Douai; 32 ans de services civils.

Mme Perrilliat (Raymonde-Françoise), administrateur civil au ministère de l'éducation nationale; 26 ans de services civils.

Planel (Robert-Louis), inspecteur général de l'enseignement musical dans les écoles primaires de la ville de Paris et du département de la Seine; 23 ans de services civils et militaires.

Poslet (René-Augustin), délégué cantonal, membre du conseil de perfectionnement du collège technique de Rennes; 49 ans de dévouement aux œuvres postscolaires et de services militaires.

Pons (Joseph-Sébastien-Pierre), professeur à la faculté des lettres de Toulouse; 40 ans de services civils et militaires.

Puech (Henri-Joseph-Charles), directeur d'études à l'école pratique des hautes études; 29 ans de services civils et militaires.

Puig (René), médecin; 31 ans d'activité professionnelle et de services militaires.

Renaud (Lucien-Paul-Joseph), directeur de l'école normale d'instituteurs d'Alger-Bouzaroah; 32 ans de services civils et militaires.

Renouard (Yves-Léon-Marcel-Emile-Adrien), doyen de la faculté des lettres de Bordeaux; 23 ans de services civils et militaires.

Renou (Louis), professeur à la faculté des lettres de Paris; 39 ans de services civils et militaires.

Rey (Gabriel-Jean-Marie), chargé de mission au cabinet du ministre de l'éducation nationale; 29 ans de services civils et militaires.

Rigaudie (Paul), directeur de cours complémentaire de Souillac-Tulle; 31 ans de services civils

Saissac (René-Gaston-Paul), proviseur du lycée Pasteur à Paris; 39 ans de services civils

Sayn (Pierre), professeur au lycée Buffon à Paris; 35 ans de services civils et militaires.

Signoret (André-Sylvain-Emile), administrateur du gouvernement tunisien; 36 ans de services civils et militaires.

Simon (Marcel-Alexandre), doyen de la faculté des lettres de Strasbourg; 26 ans de services civils et militaires.

Stoyko (Nicolas), astronome à l'observatoire de Paris; 32 ans de services civils et militaires.

Stren (Alfred), proviseur du collège classique de garçons de Sélestat (Bas-Rhin); 38 ans de services civils.

Tapie (Victor-Lucien), maître de conférences à la faculté des lettres de Paris; 30 ans de services civils et militaires.

Mme Tchouprina, née Souchon (Madeleine-Georgette-Claudine), professeur au lycée Fénelon à Paris; 44 ans de services civils.

Thomas (Ange-Marie), inspecteur de l'enseignement primaire à Morlaix (Finistère), 30 ans de services civils et militaires.

Valette (Guillaume), professeur à la faculté de pharmacie de Paris; 24 ans de services civils et militaires.

Varey (Jean), archiviste paléographe; 69 ans de services civils et militaires.

Wuilleumier (Jean-Pierre), professeur à la faculté des lettres de Lyon; 26 ans de services civils et militaires.

Décret du 10 février 1951 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 10 février 1951, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'éducation nationale, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 23 janvier 1951 portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

M. Auffret Van Der Kemp (Gérald-Sylvère), conservateur des musées nationaux aux musées de Versailles et des Trianons; 17 ans de services civils et militaires (titres exceptionnels).

Ouverture de crédits sur exercice clos.

Par arrêté en date du 6 février 1951, il est ouvert au ministre de l'éducation nationale, en augmentation des restes à payer de l'exercice clos 1948, un crédit spécial de 31.113.525 F, montant des nouvelles créances constatées sur cet exercice.

Date des épreuves écrites du concours de 1951 pour l'entrée à l'école normale supérieure.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret du 13 juillet 1946, modifié par le décret du 17 mai 1949,

Arrête:

Art. 1er. — Les épreuves écrites du concours de 1951 pour l'entrée à l'école normale supérieure et pour les bourses de licence sont fixées aux dates ci-après:

1° *Section des lettres.*

Lundi 28 mai, de 8 à 14 h, options A et B: histoire moderne.
Mardi 29 mai, de 8 à 12 h, options A et B: version latine.
Mercredi 30 mai, de 8 à 14 h, options A et B: composition française.
Vendredi 1er juin, de 8 à 14 h, options A et B: philosophie.
Samedi 2 juin, de 8 à 12 h, options A et B: thème latin.
Lundi 4 juin, de 8 à 12 h, option A: version grecque.
Lundi 4 juin, de 8 à 14 h, option B: langues vivantes.

2° *Section des sciences.*

Lundi 4 juin, de 8 à 14 h, groupe I: mathématiques, première composition.
Lundi 4 juin, de 8 à 12 h, groupe II: sciences naturelles.
Mardi 5 juin, de 8 à 14 h, groupes I et II: physique.
Mercredi 6 juin, de 8 à 11 h, groupes I et II: français.
Mercredi 6 juin, de 14 à 16 h, groupes I et II: versions.
Vendredi 8 juin, de 8 à 12 h, groupe I: mathématiques, deuxième composition.
Vendredi 8 juin, de 8 à 12 h, groupe II: mathématiques.
Samedi 9 juin, de 8 à 12 h, groupe II: chimie.
Samedi 9 juin, de 14 à 18 h, groupe I: épreuve pratique de mathématiques.

Art. 2. — Les épreuves écrites seront subies au chef-lieu des académies où les candidats se seront fait inscrire, sauf en ce qui concerne les candidats de l'académie d'Aix, qui composeront à Marseille et à Nice.

Pour l'académie de Caen, un centre supplémentaire de compositions écrites sera organisé à Rouen.

En ce qui concerne les élèves des lycées de Casablanca et Rabat, un centre de compositions écrites sera organisé au Maroc.

Art. 3. — Le nombre des élèves à admettre à l'école normale supérieure à la suite du concours de 1951 sera fixé ultérieurement.

Art. 4. — Le directeur général de l'enseignement supérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 février 1951.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL ABRAHAM.

Date des épreuves écrites du concours de 1951 pour l'entrée à l'école normale supérieure de jeunes filles.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret du 13 juillet 1946, modifié par le décret du 17 mai 1949,

Arrête:

Art. 1er. — Les épreuves écrites du concours de 1951 pour l'entrée à l'école normale supérieure de jeunes filles et pour les bourses de licence sont fixées aux dates ci-après:

1° *Section des lettres.*

Lundi 28 mai, de 8 à 14 h, options A et B: histoire moderne.
Mardi 29 mai, de 8 à 12 h, options A et B: version latine.
Mercredi 30 mai, de 8 à 14 h, options A et B: composition française.
Vendredi 1er juin, 8 à 14 h, options A et B: philosophie.
Samedi 2 juin, 8 à 12 h, options A et B: thème latin.
Lundi 4 juin, 8 à 12 h, option A: version grecque.
Lundi 4 juin, 8 à 14 h, option B: langues vivantes.

2° *Section des sciences.*

Lundi 4 juin, 8 à 14 h, groupe I: mathématiques, première composition.
Lundi 4 juin, 8 à 12 h, groupe II: sciences naturelles.
Mardi 5 juin, 8 à 14 h, groupes I et II: physique.
Mercredi 6 juin, 8 à 11 h, groupes I et II: Français.
Mercredi 6 juin, 14 à 16 h, groupes I et II: versions.
Vendredi 8 juin, 8 à 12 h, groupe I: mathématiques, deuxième composition.
Vendredi 8 juin, 8 à 12 h, groupe II: mathématiques.
Samedi 9 juin, 8 à 12 h, groupe II: chimie.
Samedi 9 juin, 14 à 18 h, groupe I: épreuve pratique de mathématiques.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Art. 2. — Les épreuves écrites seront subies au chef-lieu des académies où les candidates se seront fait inscrire, sauf en ce qui concerne les candidates de l'académie d'Aix, qui composeront à Marseille et à Nice.

Pour l'académie de Paris, un centre supplémentaire de compositions écrites sera organisé à Versailles.

En ce qui concerne les élèves des lycées de Casablanca et Rabat, un centre de compositions écrites sera organisé au Maroc.

Art. 3. — Le nombre des élèves à admettre à l'école normale supérieure de jeunes filles à la suite du concours de 1951 sera fixé ultérieurement.

Art. 4. — Le directeur général de l'enseignement supérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 février 1951.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
MARCEL ABRAHAM.

Enseignement supérieur.

Par arrêté en date du 7 février 1951, M. Pucch (Henri-Charles), directeur d'études à la 5e section de l'école pratique des hautes études, est nommé, à compter du 1er janvier 1951, président de ladite section, en remplacement de M. Le Bras.

Par arrêté en date du 14 février 1951, M. Manceau, professeur titulaire à la faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'université de Lyon, est suspendu de ses fonctions sans privation de traitement à compter de la date du présent arrêté.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Décret du 10 février 1951 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 10 février 1951, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'éducation nationale, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 23 janvier 1951 portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Au grade d'officier.

MM.

Bardet (Henri-Fernand), conseiller de l'enseignement technique. Chevalier depuis le 25 février 1937.

Bellouard (Henry-Victor-Marie), directeur adjoint de la société Alsthom à Paris. Chevalier depuis le 16 juin 1920.

Messerschmitt (Paul-Emile), directeur de l'école supérieure de commerce d'Alger. Chevalier depuis le 9 août 1929.

Rateau (Fabien-Louis), conseiller de l'enseignement technique. Chevalier depuis le 15 juin 1918.

Renaudeau (Fernand-Pierre), directeur de l'école normale supérieure de l'enseignement technique. Chevalier depuis le 4 août 1936.

Varoquaux (Arthur), conseiller de l'enseignement technique. Chevalier depuis le 31 juillet 1935.

Vieillard (Claude-Louis-Roland), administrateur, directeur général adjoint de la compagnie des constructions générales et des travaux publics. Chevalier du 16 décembre 1937.

Wolff (Georges), conseiller de l'enseignement technique, directeur des laboratoires Wolff. Chevalier du 14 août 1936.

Au grade de chevalier.

MM.

Ageron (Prudent), professeur à l'école nationale professionnelle de Voiron (Isère); 36 ans de services professionnels et militaires.

Caraminot (Pierre-Marcel), directeur de l'école nationale professionnelle d'Egletons (Corrèze); 30 ans de services professionnels et militaires.

Carpentier (Eugène), inspecteur de l'enseignement technique; 34 ans de services professionnels et militaires.

Charlet (Albert), conseiller de l'enseignement technique à Lille (Nord); 33 ans de services professionnels et militaires.

Couffignal (Pierre-Louis), inspecteur général de l'instruction publique; 25 ans de services professionnels.

Courtiade (Paul-Vincent-Jean-Baptiste), sous-directeur au collège technique de Bordeaux; 39 ans de services professionnels et militaires.

Danger (Raymond-Ernest), géomètre expert à Paris; 46 ans de services professionnels et militaires.

Debar (Philibert-Gustave-Marie-André), professeur à l'école supérieure de fonderie à Paris; 27 ans de services professionnels et militaires.

Debarle (Marcel-Gustave), entrepreneur de couverture, plomberie à Paris; 29 ans de services professionnels et militaires.

Dubois (Désiré), inspecteur de l'enseignement technique à Roubaix; 46 ans de services professionnels et militaires.

Fabre (Léonce-Raoul-Antonin), inspecteur régional honoraire de l'enseignement technique à Marseille; 60 ans de services professionnels et militaires.

Fontegne (Alfred-Jules-Julien), directeur de l'école de métiers de la couverture plomberie à Paris; 39 ans de services professionnels et militaires.

Ganivet (René-Pierre-Alphonse), conseiller de l'enseignement technique à Grenoble; 38 ans de services professionnels et militaires.

Grospierre (Philippe), industriel à Paris; 60 ans de services professionnels et militaires.

Guillermet (Jean-François), libraire éditeur à Limas (Rhône); 35 ans de services professionnels et militaires.

Mme Imbert (Thérèse), professeur technique adjoint au collège technique de Marseille; 39 ans de services professionnels.

Mlle Isoard (Jeanne-Maria), directrice du collège technique de Nice; 34 ans de services professionnels.

Jarniou (Auguste-Pierre), ingénieur, directeur des services de la chambre de commerce de Saint-Nazaire; 39 ans de services professionnels.

Jeudon (Alexandre-René-Emmanuel), président de la chambre des métiers de la Sarthe; 28 ans de services professionnels et militaires.

Josset (Maurice-Henri-Joseph), professeur, maître de conférences à l'école supérieure de fonderie à Paris; 38 ans de services professionnels et militaires.

Lacroix (Gabriel-René), chef d'atelier à l'école des arts appliqués, rue Dupetit-Thouars, à Paris; 34 ans de services professionnels.

Lale (Pierre-Marie-Victor), directeur honoraire de la compagnie d'assurances La Nationale à Paris; 56 ans de services professionnels et militaires.

Lallart (Adolphe-Frédéric), directeur des cours professionnels de Raismes (Nord); 58 ans de services professionnels et militaires.

Mariage (Louis-Jules), directeur des frigorifiques de l'alimentation havraise au Havre; 46 ans de services professionnels et militaires.

Marry (Marie-François-Arnaud-Raoul), professeur de travaux publics à l'école centrale des arts et manufactures à Paris; 52 ans de services professionnels et militaires.

Peyraud (Joseph-Marie), directeur administratif de la compagnie Fives-Lille à Paris; 44 ans de services professionnels et militaires.

Pomarède (Pierre), directeur du collège technique d'Agen (Lot-et-Garonne); 31 ans de services professionnels et militaires.

Reboul (Alphonse-Henri), conseiller de l'enseignement technique à Montélimar; 58 ans de services professionnels et militaires.

Sgard (Jean-Benoit-Désiré), orfèvre graveur, meilleur ouvrier de France, à Abbeville; 39 ans de services professionnels et militaires.

Siramy (Louis), professeur technique adjoint à l'école des métiers de la chaussure à Paris; 41 ans de services professionnels et militaires.

Souteyrand (Pierre-Philippe-Louis), ingénieur chimiste, conseiller de l'enseignement technique; 37 ans de services professionnels et militaires.

Thévenin (Adrien-Jean-Baptiste), conseiller de l'enseignement technique à Paris; 47 ans de services professionnels et militaires.

Triboulin (Maurice-Louis), directeur du centre départemental d'orientation professionnelle à Saint-Quentin; 43 ans de services professionnels et militaires.

Conservatoire national des arts et métiers.

Par arrêté en date du 13 janvier 1951, M. Henri Ardant a été nommé chargé de cours d'organisation des marchés financiers au Conservatoire national des arts et métiers.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 10 février 1951 portant déclassement de la section Tenay-Hauteville de la ligne d'intérêt local de Tenay à Brenod, dans l'Ain.

Par décret en date du 10 février 1951, est déclassée la section de ligne Tenay-Hauteville de la ligne de chemin de fer d'intérêt local de Tenay à Brenod.

Décret du 10 février 1951 portant déclaration d'utilité publique de l'acquisition d'un terrain situé à Paray-Vieille-Poste (Seine-et-Oise) servant d'assiette aux installations des postes radiogoniométriques de la piste Est-Ouest de l'aéroport d'Orly, réservés aux atterrissages par mauvaise visibilité.

Par décret en date du 10 février 1951, est déclarée d'utilité publique en vue du maintien des installations des postes radiogoniométriques de la piste Est-Ouest de l'aéroport d'Orly, l'acquisition au besoin par voie d'expropriation, d'un terrain d'une superficie de 5.365 mètres carrés, situé sur le territoire de la commune de Paray-Vieille-Poste (Seine-et-Oise), conformément aux plan et état parcellaire annexés au présent décret.

Ponts et chaussées.

Par arrêté du 7 février 1951, M. Villevieille (Marcel), ingénieur en chef hors classe des ponts et chaussées, directeur des travaux publics et des transports du gouvernement général de l'Algérie, a été chargé, pour compter du 20 novembre 1950, en sus de ses fonctions actuelles, de l'intérim des fonctions d'inspecteur général des travaux publics d'Algérie.

Par arrêté du 7 février 1951, M. Poyet (Robert), ingénieur en chef hors classe des ponts et chaussées, a été chargé, à compter du 1er janvier 1951, à la résidence de Besançon, des services ci-après désignés, en remplacement de M. Mesnager, promu au grade supérieur, savoir:

1° Service ordinaire des ponts et chaussées et service vicinal du département du Doubs;

2° Service hydrométrique et d'annonce des crues du bassin du Doubs (à l'exception du département de Saône-et-Loire).

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret du 10 février 1951 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 10 février 1951, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'industrie et du commerce, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 23 janvier 1951 portant que la promotion du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur.

M. Grandpierre (André-Marie-Eugène), président de la Société des fonderies de Pont-à-Mousson, vice-président de la chambre de commerce de Nancy. Officier du 6 août 1937.

Décret du 10 février 1951 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 10 février 1951, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'industrie et du commerce, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 23 janvier 1951 portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, est nommé chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur, à titre exceptionnel:

M. Lavie (Louis-François), industriel; 22 ans de pratique professionnelle. Titres exceptionnels.

Décret du 10 février 1951 portant autorisation de mutation de concession de mine.

Par décret en date du 10 février 1951, a été autorisée sous certaines conditions la mutation de propriété résultant de l'acquisition sous condition suspensive de la concession des mines de manganèse de Las Cabesses (Ariège) par la Société d'exploitations minières de Las Cabesses, société à responsabilité limitée.

Cette autorisation n'entraîne aucune approbation des conditions financières de la cession et ne préjuge pas la valeur de la mine.

Emploi de matériel en mines grisouteuses.

Par arrêté en date du 12 février 1951, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « moteur type A. 80 G », construit par la Société des moteurs Tollin, 42, rue Carnot, Levallois-Perret (Seine).

Les usagers ne pourront utiliser ces moteurs que si la différence de diamètre entre l'arbre moteur et son logement ne dépasse pas 0, 5 mm.

Par arrêté en date du 12 février 1951, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « coffret inverseur HT type XD 223-71 », construit par les Etablissements Merlin et Gerin, rue Henri-Tarze, à Grenoble (Isère).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont à la condition suivante:

Ils devront être assemblés à un coffret d'un type agréé conformément au plan 4.555.008 joint à l'arrêté d'agrément.

Par arrêté en date du 12 février 1951 est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le coffret pour contacteur haute tension type XD 223-82, construit par les Etablissements Merlin et Gerin, rue Henri-Tarze, à Grenoble (Isère).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre l'axe du bouton-poussoir et son logement ne devra pas dépasser 0,5 mm;

2° Ils seront équipés d'une boîte à câbles et d'un ampèremètre d'un type agréé faisant avec la paroi du carter un joint d'au moins 25 mm de largeur et dont les vis de fixation ne déboucheront pas à l'intérieur de celui-ci;

3° Ils devront être assemblés à un coffret d'un type agréé conformément au plan 4.555.008 joint à l'arrêté d'agrément.

Les appareils devront être placés à proximité immédiate et en aval d'un sectionneur (ou de tout autre organe de coupure équivalent).

Ils ne pourront être utilisés comme appareils d'exploitation, c'est-à-dire pour l'alimentation directe des engins d'utilisation que s'ils sont munis de l'enclanchement mécanique prévu par la notice descriptive jointe à l'arrêté d'agrément, tel que leur porte ne puisse être ouverte qu'après coupure du sectionneur mentionné ci-dessus, et que la fermeture de ce sectionneur reste impossible aussi longtemps que leur porte est ouverte.

A défaut de cet enclanchement, ces coffrets ne pourront être utilisés que comme appareils de distribution. Ils devront alors porter une plaque indicatrice très apparente rappelant qu'il est obligatoire de couper le courant en amont avant d'ouvrir la porte.

Transport et distribution d'énergie électrique.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi du 15 juin 1906 et notamment son article 12 complété et modifié par le décret du 12 novembre 1938;

Vu la loi du 8 avril 1946 et notamment son article 35;

Vu le décret du 7 juin 1950, portant règlement d'administration publique pour l'application dudit article 35 et particulièrement son article 19;

Sur la proposition du directeur de l'électricité et du gaz,

Arrête:

Art. 1er. — Sont déclarés d'utilité publique les travaux de construction de la ligne de transport d'énergie électrique à 90 kV Bolque-Dunkerque, avec les postes et organes annexes.

Art. 2. — Les expropriations nécessaires pour l'exécution desdits travaux devront être effectuées dans un délai de trois années à compter du présent arrêté.

Art. 3. — Le directeur de l'électricité et du gaz est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 février 1951.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN MARTIN.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Administration centrale.

Par arrêté en date du 9 janvier 1951, Mme Gorse, adjoint administratif à l'administration centrale, est maintenue dans la position de disponibilité, pour charges de famille, pour une période d'un an, à compter du 12 décembre 1950.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Par arrêté en date du 15 janvier 1951, les adjoints administratifs de l'administration centrale dont les noms suivent sont inscrits pour l'année 1951 au tableau d'avancement de chef de groupe:

1 M. Daniel. — 2 Mlle Maurissan. — 3 Mme Monteil.

Par même arrêté, les adjoints administratifs de 3e classe de l'administration centrale dont les noms suivent sont inscrits, pour l'année 1951, au tableau d'avancement des adjoints administratifs de 2e classe:

1 Mlle Dunet. — 2 Mlle Jabouin. — 3 M. Darnault, en service détaché, à compter du 10 juillet 1951. — 4 Mme Moulinoux, à compter du 1er décembre 1951.

Services agricoles.

Par arrêté du 5 février 1951, M. Schneider, chef de section administrative en service détaché auprès du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes, est réintégré dans ses fonctions et affecté, en la même qualité à la direction des services agricoles de Seine-et-Marne, à dater du 1er avril 1951.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Tour de service outre-mer des fonctionnaires civils appartenant aux cadres régis par décret.

Additif au tour de service outre-mer du 1er janvier 1951, paru au *Journal officiel* du 1er janvier 1951 (p. 59):

Magistrats d'outre-mer.

Groupe des magistrats du 3e au 6e degré.

Pour servir au Togo.

M. Haag (Albert) (rejoindra immédiatement).

Additif au tour de service outre-mer du 1er février 1951, paru au *Journal officiel* du 1er février 1951 (p. 1103):

Administrateurs.

Groupe des administrateurs de 1re classe.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Meiffre (François).
M. Chalier (Pierre) (rejoindra immédiatement).

Groupe des administrateurs de 2e, 3e classe.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Bodenez (Alexandre).

Pour servir en Afrique équatoriale française.

M. Duriez (Jean).

Groupe des administrateurs de 1re classe

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Celibert (Charles).

Pour servir en Afrique équatoriale française.

M. Mora (Marc) (rejoindra immédiatement).

Pour servir à Madagascar.

M. Escalier des Orres.

Groupe des administrateurs adjoints de 2e, 3e classe et élève administrateur.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Massiot (Michel) (rejoindra immédiatement).

Pour servir en Afrique équatoriale française.

M. Guilbeau (Pierre) (rejoindra immédiatement).

Magistrats d'outre-mer.

Groupe des magistrats du 3e au 6e degré.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Marchand (Louis) (rejoindra immédiatement).

Groupe des magistrats du 7e au 10e degré.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Guillemer (Henri) (rejoindra immédiatement).
M. Dupuy-Dourreau (Charles) (rejoindra immédiatement).

Groupe des magistrats du 11e au 11e degré.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Lesec (Yves) (rejoindra immédiatement).
M. Dolbois (Henri) (rejoindra immédiatement).
M. Tellier (Frédéric) (rejoindra immédiatement).

Pour servir aux Etablissements français de l'Inde.

M. Perrin (rejoindra immédiatement).

Transmissions coloniales.

PERSONNEL DE CONTRÔLE ET DE MAITRISE

Groupe des receveurs, contrôleurs principaux et contrôleurs.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Laclau (Germain).

Groupe des contrôleurs, rédacteurs principaux et contrôleurs rédacteurs.

Pour servir en Afrique équatoriale française.

M. Mauduit (Ernest).

Groupe des chefs et sous-chefs de poste.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Tenot (Charles).

Groupe des chefs de section et contrôleurs principaux.

Pour servir en Afrique occidentale française.

MM. Carrasset (Jean), Maris (René).

Groupe des contrôleurs (lignes et installations).

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Baumer (Jacques).

Groupe des chefs principaux et chefs d'équipe.

Pour servir à la Côte française des Somalis.

M. Burdin (André).

Administration générale d'outre-mer.

Groupe des chefs de bureau.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Lecourt (Robert).
M. Pinville (Georges) (rejoindra immédiatement).
M. Fabiani (François).

Pour servir en Afrique équatoriale française.

M. Dupeux (Jean-de-Dieu-André) (rejoindra immédiatement).
M. Mariotti (Louis).

Pour servir à Madagascar.

M. Chatelier (Edmond).

Groupe des sous-chefs de bureau, rédacteurs et rédacteurs stagiaires.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Sagnard de Chamouroux (rejoindra immédiatement).
M. Baudet (Roger) (rejoindra immédiatement).
M. Pledran (Christian).

Pour servir en Afrique équatoriale française.

M. Spitz (Henri) (rejoindra immédiatement).

Trésoreries.

Groupe des payeurs, commis principaux hors classe, 1re et 2e classe.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Delaby (Aristide).
M. Lefur (Emile) (rejoindra immédiatement).

Pour servir en Afrique équatoriale française.

M. Durieux (Jean).

Groupe des commis principaux de 3e, 4e classe et commis.

Pour servir en Afrique occidentale française.

MM. Martineau (Georges), Adidi (Michel).

Agriculture.

Groupe des ingénieurs en chef et des ingénieurs principaux.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Minjoz (Louis) (rejoindra immédiatement).

Groupe des ingénieurs, ingénieurs adjoints et ingénieurs stagiaires.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Delmas (René).
M. Despierres (Jean).
M. Derouet (René) (rejoindra immédiatement).
M. Gagnepain (Claude) (rejoindra immédiatement).
M. Gregoire (Robert) (rejoindra immédiatement).
M. Deguyon (Hugues) (rejoindra immédiatement).
M. Piquard (Pierre) (rejoindra immédiatement).
M. Tissier (Jacques) (rejoindra immédiatement).
M. Tissier (Michel) (rejoindra immédiatement).

Pour servir en Afrique équatoriale française.

M. Molins (Jacques).
M. Perraudin (Georges) (rejoindra immédiatement).

Pour servir au Cameroun.

M. Liabeuf (Jacques) (rejoindra immédiatement).

Pour servir au Togo.

M. Thaudière (Wilfrid).
M. Dufour (André) (rejoindra immédiatement).
M. Maitre (Jean) (rejoindra immédiatement).
M. Petit (Jean-Claude) (rejoindra immédiatement).

Elevage.

Groupe des vétérinaires, inspecteurs en chef et principaux.

Pour servir à Madagascar.

M. Fiasson (Raymond) (rejoindra immédiatement).

Eaux et forêts.

Groupe des inspecteurs principaux, inspecteurs, inspecteurs stagiaires.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Buffe (Jacques) (rejoindra immédiatement).
M. Dousset (André) (rejoindra immédiatement).
M. Perriguey (Nicolas).

Géologie.

Groupe des géologues et géologues assistants.

Pour servir en Afrique équatoriale française.

M. Devigne (Jean-Pierre).

Ports et rades.

Groupe des capitaines et lieutenants de port.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Havard, dit Duclos (Yves).

Travaux publics, mines, techniques industrielles.

Groupe des ingénieurs de 1re, 2e, 3e, 4e classe et ingénieurs adjoints de 1re et 2e classe.

Pour servir à Madagascar.

M. Pontet (Richard) (T. P.).

Groupe des ingénieurs adjoints de 3e, 4e classe et adjoints techniques.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Mouillot (Yves) (T. P.).

Pour servir au Cameroun.

M. Gueit (Roger) (M.).

Météorologie.

Groupe des ingénieurs et ingénieurs adjoints.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Ratto (Auguste).

Rectificatif au tour de service outre-mer du 1er février 1951, paru au *Journal officiel* du 1er février 1951 (p. 1104):

Administrateurs.

Groupe des administrateurs adjoints de 1re classe.

Pour servir au Cameroun.

Rayer: M. Hubert-Briere (Jean).

Pour servir en Afrique occidentale française.

Ajouter: M. Hubert-Briere (Jean).

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Décrets du 10 février 1951 approuvant les modifications apportées aux statuts de sociétés mutualistes reconnues comme établissements d'utilité publique.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Par décret en date du 10 février 1951, ont été approuvées les modifications apportées à ses statuts par la Société mutualiste reconnue comme établissement d'utilité publique dite: Union des travailleurs de France, n° 75-141, à Paris.

Par décret en date du 10 février 1951, ont été approuvées les modifications apportées à ses statuts par la Société mutualiste reconnue comme établissement d'utilité publique dite: Orphelinat mutualiste des polices de France et d'outre-mer, n° 75-2982, à Paris.

Tarif limite de responsabilité des organismes de sécurité sociale en ce qui concerne les accessoires et pansements.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'article 14 de l'ordonnance du 19 octobre 1945 fixant le régime des assurances sociales applicable aux assurés des professions non agricoles;

Vu les articles 34 et 38 de la loi du 30 octobre 1946 sur la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles;

Sur le rapport du directeur général de la sécurité sociale,

Arrête:

Art. 1er. — Le tarif limite de responsabilité des organismes de sécurité sociale en ce qui concerne les accessoires et pansements est constitué:

a) Pour la période du 1er juillet 1950 au 30 novembre 1950 par le tarif de certaines prestations sanitaires fournies aux bénéficiaires de l'assistance médicale gratuite tel qu'il résulte de l'arrêté du 12 juin 1948, publié au *Journal officiel* du 19 juin 1948 et de ses modifications subséquentes, notamment en dernier lieu des modifications prévues à l'arrêté du 1er août 1950 (annexe II, titre III), publié au *Journal officiel* du 6 août 1950;

b) Pour la période postérieure au 30 novembre 1950, par le même tarif tel qu'il est modifié à nouveau par arrêté du 15 janvier 1951 (annexe, titre III, chap. 3), publié au *Journal officiel* du 18 janvier 1951.

Art. 2. — Le directeur général de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 février 1951.

Pour le ministre du travail et de la sécurité sociale et par délégation:

Le directeur du cabinet,
JACQUES DOUBLET.

Taux des cotisations à payer par les travailleurs non salariés des professions artisanales.

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 janvier 1951, page 541, 2e colonne, article 4, 2e ligne, au lieu de: « ... l'arrêté du 22 avril 1950... », lire: « ... l'arrêté du 22 avril 1949... ».

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Budget primitif de l'institut national d'hygiène pour l'exercice 1950.

Par arrêté du 5 février 1951, le budget primitif de l'institut national d'hygiène pour l'exercice 1950 a été fixé en recettes et en dépenses à la somme de 135.264.000 F.

Budget additionnel de l'institut national d'hygiène pour l'exercice 1950.

Par arrêté du 5 février 1951, le budget additionnel de l'institut national d'hygiène, pour l'exercice 1950, a été fixé en recettes et en dépenses à la somme de 34.465.623 F.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Délégation de signature.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu le décret n° 47-408 du 6 mars 1947 relatif à l'organisation du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, modifié par les décrets n° 47-1058 du 12 juin 1947, n° 49-357 du 16 mars 1949 et n° 50-1362 du 31 octobre 1950;

Vu le décret du 12 juillet 1950 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 13 juillet 1950 portant délégation de signature, modifié par l'arrêté du 12 janvier 1951,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 3 de l'arrêté du 13 juillet 1950, modifié le 12 janvier 1951, est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes:

« *Art.* 3. — Délégation permanente est donnée à M. Vallat (André), directeur de l'administration générale, à l'effet de, au nom du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme:

1° Signer toutes ordonnances de payement, de virement et de délégation, tous avis d'ordonnance, tous ordres de recettes, ainsi que tous titres exécutoires prévus par l'article 54 de la loi du 13 avril 1898 et les arrêtés de débet prévus par la loi du 12 Vendémiaire, An VIII;

2° Signer:

« *a*) Les arrêtés de nomination, de promotion et de mutation des agents du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme ci-après désignés:

« Pour l'administration centrale:

« Administratifs titulaires jusqu'au grade de vérificateur inclus; administratifs temporaires jusqu'au grade de vérificateur comptable inclus; techniciens temporaires: agent, agent principal, dessinateur, vérificateur technique, réviseur, réviseur principal, ingénieur, ingénieur principal, architecte de 3e classe, architecte de 2e classe; contractuels de 2e et 3e catégorie; personnels de service, de maîtrise et ouvrier;

« Pour les services extérieurs:

« Administratifs titulaires jusqu'au grade de sous-chef de section inclus; administratifs temporaires jusqu'au grade de sous-chef de section inclus; techniciens temporaires: agent, agent principal, dessinateur, vérificateur technique, réviseur, réviseur principal, ingénieur, ingénieur principal, architecte de 3e classe, architecte de 2e classe; contractuels de 2e et 3e catégorie;

« *b*) Les arrêtés de promotion d'échelon des personnels administratifs titulaires, techniciens temporaires, contractuels de service, de maîtrise et ouvrier, de l'administration centrale et des services extérieurs du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, sans distinction de grade ou de catégorie;

« *c*) Les arrêtés de promotion de classe des personnels administratifs temporaires;

« *d*) Les décisions relatives aux congés de maladie, aux mises en disponibilité et au licenciement par limite d'âge;

« *e*) Les cartes d'identité des agents du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme;

« 3° Signer toutes décisions autorisant le règlement, jusqu'à concurrence de 100.000 F des dépenses résultant de la réparation des accidents survenus dans l'exercice des fonctions ou à l'occasion des fonctions aux agents titulaires, des accidents du travail survenus aux agents temporaires, contractuels, auxiliaires et aux démineurs et des dommages causés aux tiers engageant la responsabilité de l'administration;

« 4° Approuver les marchés de travaux ou de fournitures ainsi que les conventions de toute nature dans la limite d'un montant maximum de 10 millions de francs;

« 5° Signer toutes décisions autorisant l'attribution de secours jusqu'à concurrence de 20.000 F;

« 6° Signer toutes décisions autorisant les agents du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme à utiliser leur voiture automobile personnelle pour l'exécution du service dans les conditions prévues par l'arrêté du 24 août 1950 fixant les conditions d'attribution d'indemnités accessoires au personnel du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme pour l'utilisation de voitures automobiles personnelles.

« En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vallat, délégation permanente est donnée à M. Raynard (Emile), sous-directeur de la comptabilité à l'effet de signer, au nom du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, toutes ordonnances de payement, de virement et de délégation, tous avis d'ordonnances, tous ordres de recettes, ainsi que tous titres exécutoires prévus par l'article 54 de la loi du 13 avril 1898 et les arrêtés de débet prévus par la loi du 12 Vendémiaire An VIII ».

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 février 1951.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Décret n° 51-154 du 10 février 1951 portant règlement d'administration publique fixant les conditions d'accès des ingénieurs en chef des postes, télégraphes et téléphones et des ingénieurs des travaux du service des installations électromécaniques aux classes exceptionnelles créées par le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des postes, télégraphes et téléphones, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget et du secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires et notamment son article 2;

Vu le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948, portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les ingénieurs en chef des postes, télégraphes et téléphones peuvent avoir accès à la classe exceptionnelle prévue aux tableaux annexés au décret susvisé du 10 juillet 1948, par voie d'inscription à un tableau d'avancement, lorsqu'ils ont accompli quatre ans de services effectifs à l'échelon le plus élevé de leur grade et dans la limite de 10 p. 100 de l'effectif budgétaire de ce grade.

Art. 2. — Les ingénieurs des travaux du service des installations électromécaniques peuvent avoir accès à la classe exceptionnelle prévue aux tableaux annexés au décret susvisé du 10 juillet 1948, par voie d'inscription à un tableau d'avancement, lorsqu'ils sont accompli deux ans de services effectifs à l'échelon le plus élevé de leur grade et dans la limite de 6 p. 100 de l'effectif budgétaire de leur corps.

Art. 3. — Le ministre des postes, télégraphes et téléphones, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui prendra effet à compter du 1er janvier 1948 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 février 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones,
CHARLES BRUNE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
PIERRE MÉTAYER.

Ouverture de crédits (exercice 1951).

Par arrêté en date du 14 février 1951, il est ouvert au ministre des postes, télégraphes et téléphones, au titre du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones de l'exercice 1951, des autorisations de programme et des crédits de payement répartis comme suit:

	AUTORISATIONS de programme.	CRÉDITS de payement.
1re SECTION	francs.	francs.
Dépenses ordinaires.		
Chapitre 3130. — Travaux et cessions à titre remboursable.....	»	40.000.000
2e SECTION		
Dépenses extraordinaires.		
Chapitre 9020. — Equipement. — Matériel électrique et radioélectrique	300.000.000	300.000.000

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1951

Ordre du jour du jeudi 15 février 1951.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion du projet de loi et des lettres rectificatives au projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (intérieur). (Nos 11041-12008-12019-12073-12187. — M. Truffaut, rapporteur.)

A quinze heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Discussion du projet de loi et des lettres rectificatives au projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Justice) (Dispositions concernant le budget de la justice). (Nos 11042 et annexes 1 et 2-12009-12111-12190. — M. Paul Coste-Floret, rapporteur.)

A vingt et une heures. — 3e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion inscrite à l'ordre du jour de la deuxième séance.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 15 février 1951.

N° 10930. — Proposition de loi de M. Maurice Schumann tendant à indemniser partiellement les dégâts occasionnés par la sécheresse de 1949 et les ouragans de 1950 aux récoltes de tabac (renvoyée à la commissiond es finances).

N° 11775. — Projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses d'équipement des services civils pour l'exercice 1951 (renvoyé à la commission des finances).

N° 11973 (1). — Proposition de loi de M. Edouard Bonnefous tendant au rétablissement de la sous-préfecture d'Etampes (département de Seine-et-Oise) (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 12033. — Rapport par M. Minjoz, au nom de la commission de la justice, sur le projet de loi tendant à interdire aux agents d'affaires et conseils juridiques de se prévaloir du titre de magistrat honoraire ou d'ancien magistrat.

N° 12074. — Proposition de loi de M. Delahoutre tendant à compléter l'article 13 de l'ordonnance du 20 octobre 1945 relatif à la réouverture et au transfert des débits de boissons sinistrés par faits de guerre (renvoyée à la commission de la famille).

N° 12091. — Proposition de loi formulée par M. Léo Hamon et transmise par M. le président du Conseil de la République, tendant à modifier l'article 1er du décret-loi du 1er juillet 1939, afin de permettre aux commerçants, industriels et artisans d'introduire une action en revision du prix de leur loyer lorsque, par le jeu d'une clause d'échelle mobile, ce prix se trouve modifié de plus d'un quart (renvoyée à la commission de la justice).

N° 12094. — Proposition de loi de M. Guy Petit tendant à interpréter et à compléter l'article 14 (Titre II. — Dispositions relatives à l'habitation) de la loi n° 50-854 du 21 juillet 1950 (renvoyée à la commission de la reconstruction).

N° 12096. — Proposition de loi de M. Palewski tendant à l'octroi, à titre exceptionnel, du permis de construire pour des constructions à caractère précaire (renvoyée à la commission de la reconstruction).

N° 12097. — Proposition de résolution de M. Palewski tendant à inviter le Gouvernement à procéder à l'acquisition du domaine dit Château d'Hennemont, à Saint-Germain-en-Laye, afin d'y installer une école pratique d'horticulture (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 12100 (1). — Proposition de loi de M. Cordonnier tendant à subventionner l'achèvement du centre médico-social érigé à Ascq, à la mémoire des héros de la Résistance, et en faveur de leurs enfants (renvoyée à la commission des finances).

N° 12105. — Proposition de loi de M. Gilles Gozard tendant à repousser au 1er mars et au 1er juin les dates de versement des acomptes provisionnels sur le revenu et tendant à fixer au 15 juillet et au 15 septembre les dates de versement de ces mêmes acomptes pour les entreprises ayant une activité saisonnière et, particulièrement, les établissements touristiques (renvoyée à la commission des finances).

N° 12109. — Proposition de résolution de M. Damas tendant à inviter le Gouvernement à maintenir le montant des crédits nécessaires en 1951 pour le financement des investissements dans les départements d'outre-mer (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 12120. — Proposition de loi de M. Billat tendant à accorder aux salariés du commerce et de l'industrie appelés à accomplir une période de réserve, une indemnité égale à leur salaire durant toute la durée de leur période (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 12121. — Proposition de loi de Mme Péri tendant à autoriser les veuves de guerre âgées de soixante-cinq ans, à cumuler leur pension avec l'allocation temporaire aux économiquement faibles (renvoyée à la commission des pensions).

N° 12122. — Proposition de loi de M. Camphin tendant à modifier l'article 158 du décret du 27 novembre 1946 sur la sécurité sociale dans les mines, concernant les trois années de mariage exigées pour bénéficier de la pension de réversion aux veuves d'affiliés à la C. A. N. S. S. M. (renvoyée à la commission de la production industrielle).

N° 12123. — Proposition de résolution de M. Paumier tendant à inviter le Gouvernement à prendre rapidement toutes mesures utiles pour approvisionner le marché du sulfate de cuivre et du soufre et à en ramener les prix à un taux ne dépassant pas les prix pratiqués au cours de l'année 1950 (renvoyée à la commission des boissons).

N° 12148 (1). — Rapport par M. Livry-Level au nom de la commission des moyens de communication sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à améliorer l'aérodrome de Deauville-Saint-Gatien.

N° 12149. — Rapport par M. Livry-Level au nom de la commission des moyens de communication sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à prendre certaines mesures susceptibles de favoriser la diffusion de la pensée française, tant dans l'Union française qu'à l'étranger.

N° 12152. — Rapport par Mme Rose Guérin au nom de la commission de la production industrielle sur la proposition de loi tendant à interdire la perception de redevances pour la location et l'entretien des compteurs, des branchements et des colonnes montantes de gaz et d'électricité.

N° 12161. — Projet de loi tendant à modifier et à compléter l'ordonnance n° 45-609 du 10 avril 1945 relative aux travaux préliminaires à la reconstruction (renvoyé à la commission de la reconstruction.)

N° 12169. — Projet de loi relatif à la prescription des actions en restitution des taxes de transports (renvoyé à la commission de la justice.)

N° 12189. — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à accorder aux ouvriers mineurs le payement de la journée chômée de la Sainte-Barbe (renvoyé à la commission de la production industrielle.)

N° 12190. — Deuxième lettre rectificative au projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (justice) (renvoyé à la commission des finances.)

N° 12195 (1). — Rapport par M. Burlot au nom de la commission des finances sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à apporter ravitaillement et aide financière au territoire de Madagascar dont l'extrême Sud vient d'être ravagé par un violent cyclone qui fit de nombreuses victimes et causa des pertes matérielles considérables.

(1) Le tirage de ce document est limité aux besoins de Mmes et MM. les députés des services de l'Assemblée nationale.

Modification aux listes électorales des membres des groupes.

GROUPE RÉPUBLICAIN RADICAL ET RADICAL SOCIALISTE

(44 membres au lieu de 43.)

Ajouter le nom de M. Zigliara (Maximilien).

Commission chargée d'enquêter sur les événements survenus en France de 1933 à 1945.

Séance du mardi 13 février 1951.

Membres parlementaires.

Présents. — MM. Charlot, Clemenceau (Michel), Dhers, Gosset, Guesdon, Halbout, Jaquet, Mutter (André).

Excusés. — MM. Louis Marin, Charles Serre.

Membres non parlementaires.

Présents. — MM. de Barral, Yvon Gouet, Emile Kahn, Vavasseur.

Commission des affaires économiques.

Séance du mercredi 14 février 1951.

Présents. — MM. Alliot, Bergasse, Bergeret, Xavier Bouvier (Ille-et-Vilaine), Catrice, Chambeiron, Chaze, Chevalier (Fernand) (Alger), Mme Degrond, MM. Denis (Alphonse) (Haute-Vienne), Duforest, Mlle Dupuis (José) (Seine), MM. Godin, Greffier, Guérin (Maurice) (Rhône), Hugues (Joseph-André) (Seine), Jules-Julien (Rhône), Julian (Gaston) (Hautes-Alpes), Lavergne, Leenhardt (Francis), Lespès, Marcellin, Poimboeuf, Mme Poinso-Chapuis, MM. Taillade, Temple, Weitt-Raynal.

Excusés. — MM. Marcel Cartier, Mauroux, Theetten.

Suppléants. — MM. Baurens (de M. Lacoste), Gorse (de M. Rougier), Wasmer (de M. Benchennouf).

Commission des affaires étrangères.

Séance du mercredi 14 février 1951.

Présents. — MM. Augarde, Aumeran, Paul Bastid, Bétolaud, Biscarlet, Edouard Bonnefous, Bouhey (Jean), Mme Madeleine Braun, MM. Cayeux (Jean), Chambrun (de), Chastellain, Coste-Floret (Alfred) (Haute-Garonne), Pierre Cot, Gorse, Jouve (Géraud), Kuehn (René), Le Bail, Marie (André), Mayer (Daniel) (Seine), Moustier (de), Pourtalet, Rivet, Rosenblatt, Scherer (Marc), Teitgen (Henri) (Gironde), Vendroux, Viard.

Excusés. — MM. Bardoux, Gay.

Suppléants. — MM. Bouxom (de M. Maurice Schumann), Labrosse (de M. Georges Bidault), Lambert (de M. de Chevigné), Bergeret (de M. Dhers), Prigent (de M. Fonlupt-Esperaber), Poumadère (de M. Billoux), Girardot (de M. Cachin), Musmeaux (de M. Fajon), Mudry (de M. Giovoni), Lavergne (de M. Bonte), Mme Reyraud (de Mme Vaillant-Couturier).

Commission de l'agriculture.

Séance du mercredi 14 février 1951.

Présents. — MM. Bas, Baurens, Becquet, Boccagny, Bocquet, Mme Boutard, MM. Farinez, Florand, Kauffmann, Lalle, Lamarque-Cando, Lambert (Lucien) (Bouches-du-Rhône), Mme Lambert (Marie) (Finistère), MM. Laurens (Camille) (Cantal), Legendre, Lucas, Mabrut, Mehaignerie, Montagnier, Moussu, Olmi, Paumier, Perdon (Hilaire), Rincent, Roulon, Sesmaisons (de), Terpend, Tricart, Valay, Vuillaume, Zunino.

Excusé. — M. Ihuel.

Suppléants. — M. Alphonse Denis (de M. Pirot), Mme Reyraud (de M. Pouyet), M. Poirot (de M. Tanguy-Prigent), Mme Roca (de M. Waldeck Rochet), M. Blanchet (de M. Ruffe), M. Ramarony (de M. Sourbet), M. Sion (de M. Gérard Vée).

Commission des boissons.

Séance du mercredi 14 février 1951.

Présents. — MM. Bas, Baurens, Boulet (Paul), Mme Boutard, MM. Brillouet, Chautard, Chevalier (Fernand) (Alger), Delcos, Draveny, Fabre, Gau, Gourdon, Gros, Guesdon, Guille, Lalle, Liquard, Loustau, Meunier (Pierre) (Côte-d'Or), Monin, Montagnier, Mmes Reyraud, Roca, MM. Sourbet, Thibault, Toublanc, Zunino.

Excusés. — MM. Henault, Sigrist.

Suppléants. — M. Boccagny (de M. Castera), M. Denis (Alphonse) (de M. Lenormand), M. Dutard (de M. Waldeck Rochet), M. Hughes (Emile) (de M. Marceau Dupuy), M. Minjoz (de M. Jean-Raymond Guyon), M. Poumadère (de M. Llante), M. Rigal (Albert) (de M. Pouyet).

Commission de la défense nationale.

Séance du mercredi 14 février 1951.

Présents. — MM. Anxionnaz, Arnal, Bayrou, Billat, Bouret (Henri), Bruyneel, Capdeville, Cherrier, Christiaens, Dassonville, Fagon (Yves), Froment, Girardot, Jeanmot, Labrosse, Lambert (Emile-Louis), (Doubs), Lécrivain-Servoz, Mekki, Mercier (André-François) (Deux-Sèvres), Montel (Pierre), André Mutter, Raymond-Laurent, Taillade, Tourné, Triboulet, Wasmer.

Excusés. — MM. Bouvier-O'Cottereau, Le Troquer, Maurellet.

Suppléant. — M. Doutrellot (de M. Evrard).

Commission de l'éducation nationale.

Séance du mercredi 14 février 1951.

Présents. — MM. Airoldi, Baudry d'Asson (de), Bèche, Billères, Boutavant, Capitant (René), Cartier (Marcel) (Drôme), Cayol, Doutrellot, Faraud, Fauvel, Finet, Gau, Geoffre (de), Mmes Guérin (Lucie) (Seine-Inférieure), Hertzog-Cachin, M. Kir, Mme Lempereur, MM. Marin (Louis), Masson (Albert) (Loire), Rincent, Mlle Rumeau, MM. Signor, Simonnet, Thamier, Toublanc.

Excusé. — M. Marie.

Suppléants. — Mme Galicier (de M. Ballanger), MM. Sion (de M. Binot), Montagnier (de M. Césaire), Marcel Noël (de Mme Charbonnel), Minjoz (de M. Deixonne), Guilbert (de Mlle Dienesch), Labrosse (de M. Farine), Moulon (de M. Garaudy), Mme Chevrin (de M. Giovoni), MM. Barrot (de M. Hubert), Fagon (de Mlle Lamblin), Asseray (de M. Martineau), Mehaignerie (de M. Viatte).

Commission de la famille, de la population et de la santé publique.

Séance du mercredi 14 février 1951.

Présents. — MM. Alliot, Barbier, Barrot, Bissol, Boulet (Paul), Cayeux (Jean), Chassaing, Cordonnier, Mme Douteau, MM. Doutrellot, Marc Dupuy (Gironde), Mme François, MM. Frédet (Maurice), Gallet, Guilbert, Mme Hertzog-Cachin, MM. Lacaze (Henri), Mazuez (Pierre-Fernand), Mora, Olmi, Mmes Poinso-Chapuis, Rabaté, M. Regaudie, Mme Roca, MM. Roclore, Rougier, Segelle, Mlle Weber.

Commission des finances.

1re séance du mercredi 14 février 1951.

Présents. — MM. Abelin, Aubry, Barangé (Charles), Blocquaux, Burlot, Charlot (Jean), Chevallier (Pierre), Coste-Floret (Paul), Courant, Dagain, David (Marcel), Denais (Joseph), Dupuy (Marc), Gaillard, Grésa (Jacques), Guesdon, Guyon (Jean-Raymond), Hugues (Emile), Jean-Moreau, Lamps, Laniel (Joseph), Meunier (Pierre), Palewski, Petit (Guy), Simonnet, Tinguy (de), Truffaut.

Excusés. — MM. Dusseaulx, Gozard.

Suppléants. — MM. Chamant (de M. P. Reynaud), Ginestet (de M. Ramette), Cristofol (de M. Paumier).

Assistait, en outre, à la séance. — M. Bétolaud.

Commission de l'intérieur.

Séance du mercredi 14 février 1951.

Présents. — MM. Badiou, Ballanger (Robert) (Seine-et-Oise), Bentaïeb, Borra, Cartier (Gilbert) (Seine-et-Oise), Cordonnier, Coste-Floret (Alfred) (Haute-Garonne), Cristofol, Fagon (Yves), Flevez, Ginestet, L'Huillier (Waldeck), Mezerna, Monchet, Moustier (de), Rencurel, Schaff, Serre.

Excusé. — M. Guyomard.

Suppléants. — MM. Zigliara (de M. Delbos), Mudry (de M. Albert Petit), Michel (de M. Djemad), Meunier (de M. Dreyfus-Schmidt), Mmes Schell (de M. de Lepervanche), Duvernois (de M. Marty), Rose Guérin (de Mme Sportisse).

Commission de la justice et de législation.

Séance du mercredi 14 février 1951.

Présents. — Mme Bastide (Denise) (Loire), MM. Berger, Chamant, Charpin, Chautard, Citerne, Courant, Delos du Rau, Delahoutre, Dominjon, Gallet, Gourdon, Kuehn (René), Lacaze (Henri), Minjoz, Montillot, Moro-Giafferri (de), Noguères, Péron (Yves), Ramarony, Rollin (Louis), Roques, Mme Schell, MM. Sissoko (Fily-Dabo), Toujas, Wasmer.

Suppléants. — MM. Rosenblatt (de Mlle Archimède), Lucien Lambert (de M. Bourbon), Mme Galicier (de Mme Ginollin), Mlle Weber (de M. Grimaud), M. Cherrier (de M. Julian), Mme Nedelec (de M. Kriegel-Valrimont), M. Gabriel Paul (de M. Marty), Mme Darras (de M. Poumadère), M. Guilbert (de M. Tinaud).

Commission des moyens de communication et du tourisme.

Séance du mercredi 14 février 1951.

Présents. — MM. Arnal, Babet (Raphaël), Bachelet, Barbier, Barthélémy, Beauquier, Bianchini, Bour, Bouret (Henri), Xavier Bouvier (Ille-et-Vilaine), Chevallier (Louis) (Indre), Mme Chevrin, MM. Dutard, Faraud, Geoffre (de), Hulin, Livry-Level, Noël (Marcel),

(Aube), Penoy, Peytel, Pineau, Poumadère, Regaudie, Mme Reyraud, MM. Schaff, Schmidt (Robert) (Haute-Vienne), Schmitt (Albert) (Bas-Rhin).

Excusé. — M. Martel.

Suppléants. — Mme Roca (de M. Barel), M. Brillouet (de M. Marius Cartier), M. Lambert (de M. Dufour), M. Rigal (de M. Moquet), M. Biscarlet (de M. Morand), M. Dupuy (de M. Midol).

Commission des pensions.

Séance du mercredi 14 février 1951.

Présents. — MM. Asseray, Badie, Barrachin, Baylet, Bégouin, Chaze, Cherrier, Mme Chevrin, MM. Darou, Devemy, Duclos (Jean) (Seine-et-Oise), Mme Guérin (Rose) (Seine), MM. Lambert (Emile-Louis) (Doubs), Maillocheau, Mekki, Mouchet, Mouton, Mme Péri, MM. Poirot (Maurice), Rosenblatt, Touchard, Tourné, Mlle Weber.

Excusés. — MM. Auban, Draveny, Forcinal, Villard.

Commission de la production industrielle.

Séance du mercredi 14 février 1951.

Présents. — MM. Bouvier-O'Cottereau (Mayenne), Camphin, Christiaens, Couston, Fievez, Finet, Mme Guérin (Rose) (Seine), MM. Loustau, Maton, Michel, Sauder, Mme Schell, MM. Schmidt (Robert) (Haute-Vienne), Sion.

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre.

Séance du mercredi 14 février 1951.

Présents. — MM. Brault, Brillouet, Coudray, Crouzier, Darou, Farinez, Fauvel, Gouge, Guiguen, Guitton, Halbout, Le Coutalier, Lenormand, Levindrey, Moudon, Nisse, Poirot (Maurice), Poulain, Prigent (Robert) (Nord), Rigal (Albert) (Lozère), Schmitt (René) (Manche), Siefridt, Thiriet, Triboulet.

Excusés. — MM. Henault, Sigrist.

Suppléants. — M. Billat (de M. Calas), M. Mudry (de M. Goutier), M. Gabriel Paul (de M. Midol), M. Boutavant (de M. Victor Michaut), M. Poumadère (de Mme Nautré), M. Alphonse Denis (de M. Prot).

Commission des territoires d'outre-mer.

Séance du mercredi 14 février 1951.

Présents. — MM. Arthaud, Barthélémy, Benoist (Charles), Caillavet, Castellani, Coste-Floret (Paul) (Hérault), Damas, Devemy, Mme Douteau, MM. Dumas (Joseph), Duveau, Girardot, Gorse, Lambert (Lucien) (Bouches-du-Rhône), Laurelli, Mme Lefebvre (Francine) (Seine), MM. Malbrant, Ninine, Tony Révillon, Senghor, Solinhac, Temple, Thibault.

Excusés. — MM. de Chevigné, Juglas.

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du mercredi 14 février 1951.

Présents. — MM. Asseray, Besset, Beugniez, Bouxom, Capitant (René), Chassaing, Mme Darras, MM. Delachenal, Denis (Alphonse) (Haute-Vienne), Duquesne, Fayet, Guérin (Maurice) (Rhône), Joubert, Laurent (Augustin) (Nord), Mmes Lefebvre (Francine) (Seine), Lempereur, MM. Mazier, Meck, Musmeaux, Mme Nédelec, M. Paul (Gabriel) (Finistère), Mlle Prévert, MM. Segelle, Sion.

Suppléants. — Mme Chevrin (de M. Alfred Costes), M. Darou (de M. Durroux), M. Duforest (de M. Viatte), Mlle José Dupuis (de M. Bonnet), M. Michel (de M. Patinaud), M. Sourbet (de M. Deshors).

Convocations de commissions.

La commission des finances se réunira le jeudi 15 février 1951, à dix heures et éventuellement quinze heures trente (local de la commission des finances):

I. — Suite de l'examen des fascicules budgétaires:

Santé publique (n° 11646). — M. Marcel David, rapporteur.

II. — Avis (n° 11912) transmis par M. le président du Conseil de la République sur le projet de loi (n° 11645), adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (reconstruction et urbanisme). — M. Joseph Laniel, rapporteur.

La commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions se réunira (local de la commission n° 249):

1° Le jeudi 15 février 1951, à dix heures.

I. — Examen de pétitions.

II. — Nomination du rapporteur de la proposition de loi (n° 12014) de M. Chamant tendant à modifier l'article 36 de la loi du 5 octobre 1946 relative à l'élection des membres de l'Assemblée nationale.

III. — Communication de M. Eugène Rigal relative à la compétence de l'A. U. F.

IV. — Examen de la demande de discussion d'urgence de la proposition de résolution (n° 12157) de M. Paul Coste-Floret tendant à créer une commission chargée d'élaborer un projet de loi sur la réforme de la Constitution.

V. — Examen de la demande de discussion d'urgence de la proposition de résolution (n° 12162) de MM. Vendroux et Kauffmann tendant à la revision de l'article 3 de la Constitution de façon à rendre possible un referendum sur le mode de scrutin par lequel le peuple désire élire ses représentants.

VI. — Rapport de M. Eugène Rigal sur les propositions de résolution (n°s 12069, 12072 et 12102) de M. Minjoz, de M. Eugène Rigal et de M. Gosset tendant à modifier l'article 74 du règlement.

2° Le vendredi 16 février 1951, à dix heures.

Réforme électorale.

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira le vendredi 16 février 1951, à quinze heures (local de la commission n° 261):

Avis de M. Viatte sur le budget du travail (n°s 11947 et 12095).

Réunions de commissions du jeudi 15 février 1951.

Commission de l'agriculture, à neuf heures trente. — Local n° 232.

Commission des finances, à dix heures, et éventuellement à quinze heures trente. — Local de la commission.

Commission de la marine marchande et des pêches, à dix heures. — Local n° 220.

Commission de la presse, à quinze heures. — Local n° 230.

Commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions, à dix heures. — Local n° 249.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1951

Ordre du jour du jeudi 15 février 1951.

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Décision sur la demande de discussion immédiate de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à transférer à l'association dite « Centre national de transfusion sanguine », le bénéfice de l'expropriation prononcée au profit de l'Œuvre de la transfusion sanguine d'urgence par application de l'article 2 de la loi n° 49-762 du 10 juin 1949. (N°s 887, année 1950, et 110, année 1951. — M. Plaia, rapporteur).

2. — Discussion des questions orales avec débat suivantes:

I. — M. Léo Hamon demande à M. le ministre de l'intérieur quelles mesures il entend prendre pour assurer à la fois le respect de la plus traditionnelle liberté de manifestation des étudiants au quartier Latin et l'interdiction d'une propagande provocatrice tombant directement sous le coup du décret du 21 avril 1939.

II. — M. Jacques Debû-Bridel demande à M. le ministre de l'intérieur, en vertu de quelles instructions et pour quelles raisons, M. le préfet de la Seine a cru bon de porter atteinte aux libertés traditionnelles de la presse, telles qu'elles sont établies par les lois de 1881 et 1889 en interdisant la vente des journaux le samedi après-midi dans certaines artères de Paris;

Il lui demande, d'une façon générale, pour quels motifs les pouvoirs de tutelle, tendent, à l'heure actuelle, à limiter et à réduire les libertés traditionnelles de la ville de Paris.

3. — Discussion de la question orale avec débat suivante: M. Yves Jaouen a l'honneur de demander à M. le ministre de l'intérieur de préciser l'action qu'il entend entreprendre en vue de la protection et de la sauvegarde de la population civile en temps de guerre.

4 — Discussion de la proposition de résolution de MM. Chapalain, Brunne, Robert Chevalier et Beauvais, tendant à inviter le Gouvernement à mettre en vente, par décret, un carburant agricole à prix réduit. (N°s 827, année 1950 et 72, année 1951. — M. Bénigne Fournier, rapporteur.)

5. — Discussion de la proposition de résolution de MM. Restat, Bardon-Damarzid, Gaston Monnerville, Jean Berthoin, Bordeneuve, Pierre Boudet, Breton, Brettes, Frédéric Cayrou, Michel Debré, Delthil, Dulin, Lucien de Gracia, François Dumas, Jean Durand, de Félice, Franck-Chante, Hélène, de La Gontrie, Claude Lemaître, Monichon, Pascaud, Réveillaud et Sclafer tendant à inviter le Gouvernement à faire fixer le prix des tabacs indigènes par la commission paritaire avant la période de livraison. (Nos 29 et 65, année 1951. — M. Restat, rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent :

1er *étage*. — Depuis M. Marius Moutet, jusques et y compris M. Peschaud.

Tribunes. — Depuis M. le général Petit, jusques et y compris M. Séré.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 15 février 1951.

No 87. — Proposition de loi de M. Léo Hamon tendant à permettre aux commerçants d'introduire une action en revision du prix de leur loyer.

No 88. — Rapport de M. Jean Maroger sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses des services civils (Haut commissariat de la République française en Sarre).

No 103. — Projet de loi relatif au régime de l'assurance vieillesse.

No 104. — Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à assurer le maintien des services de contrôle du conditionnement dans les départements de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion.

No 110. — Rapport de M. Plait sur la proposition de loi tendant à transférer au « Centre national de transfusion sanguine » le bénéfice de l'expropriation prononcée au profit de l'œuvre de la transfusion sanguine d'urgence.

Commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales.

Séance du mercredi 14 février 1951.

Présents. — MM. Franceschi, Jacques Gadoin, Hoeffel, Lafargue (Georges), Méric, Pinvidic, Raincourt (de), Siaut, Villoutreys (de).

Excusés. — MM. Cordier, Rochereau.

Commission des affaires étrangères.

Séance du mercredi 14 février 1951.

Présents. — MM. Bolifraud, Brizard, Mme Brossolette (Gilberte-Pierre), MM. Carcassonne, Chazette, Colonna, Coty (René), Debré, Gasser, Hamon (Léo), Jacques-Destrée, Lassagne, Lelant, Léonetti, Marcel Plaisant, Southon, Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline), M. Yver (Michel).

Excusés. — MM. Georges Pernot, Ernest Pezet, Pinton, Réveillaud.

Assistaient en outre à la séance. — M. Maroger (au titre de la commission des finances).

Commission de l'agriculture.

Séance du mercredi 14 février 1951.

Présents. — MM. Bataille, Brettes, Couinaud, Darmanthé, Doussot (Jean), Driant, Dulin, Durand (Jean), Durieux, Félice (de), Ferrant, Gravier (Robert), Hoeffel, Pascaud, Pontbriand (de), Primet, Saint-Cyr, Voyant.

Excusés. — MM. André (Louis), Bardonnèche (de), Fournier (Bénigne), Naveau, Restat.

Assistaient en outre à la séance. — M. Montalembert (de) (au titre de la commission des finances).

Commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs.

Séance du mercredi 14 février 1951.

Présents. — MM. Bordeneuve, Canivez, Cayrou (Frédéric), Mlle Dumont (Mireille), MM. Hélène, Lamousse, Lassagne, Manent, Maupeou (de), Novat, Olivier (Jules), Patient, Pujol, Southon.

Excusés. — MM. Maurice (Georges), Monichon, Morel (Charles).

Suppléants. — M. Auberger (de M. Lafforgue), M. Primet (de M. Berlioz).

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du mercredi 14 février 1951.

Présents. — MM. Abel-Durand, Boulangé, Breton, Mme Devaud, MM. Fournier (Roger), Lemaître (Claude), Loison, Menu, Méric, Ruin (François), Saint-Cyr, Ternynck, Tharradin, Vanrullen, Vitter (Pierre).

Excusés. — MM. Dassaud, Pujol.

Suppléant. — M. Dupic (de Mme Girault).

Convocation de commission.

La commission de l'éducation nationale, des sports, de la jeunesse et des loisirs se réunira le jeudi 15 février 1951, à onze heures (local no 207) :

I. — Suite du rapport de M. Pujol sur la proposition de loi (no 873, année 1950) relative au statut du personnel remplaçant de l'enseignement du premier degré.

II. — Questions diverses.

Réunions de commissions du jeudi 15 février

Commission de comptabilité, à neuf heures quarante-cinq. — Local no 272.

Commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs, à onze heures. — Local 207.

Commission des finances, à neuf heures quarante-cinq. — Local de la commission.

Commission de la France d'outre-mer, à seize heures. — Local no 215.

Commission de l'intérieur, à dix heures. — Local no 221.

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale, à quinze heures quinze. — Local no 202.

Commission des moyens de communication, des transports et du tourisme, à neuf heures quarante-cinq. — Local no 202.

Commission de la presse, de la radio et du cinéma, à onze heures. — Local no 201.

Sous-commission « entreprises nationalisées », à quatorze heures trente. — Local de la commission des finances.

INFORMATIONS
RELATIVES
A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du jeudi 15 février 1951.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Suite de la discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Benchennouf, député, tendant à modifier pour les départements algériens la législation des élections. (Nos 285, année 1950 et 17, année 1951. — M. Coquart, rapporteur.)

2. — Discussion de la proposition de M. Catrice, tendant à demander au Gouvernement de valider comme services militaires les services accomplis par les travailleurs indochinois en France. (Nos 222, année 1950, et 36, année 1951. — M. Catrice, rapporteur. — Avis de la commission de la défense de l'Union française. — M. Gaignard, rapporteur.)

3. — Discussion de la proposition de M. Jousselin et des membres du groupe du mouvement républicain populaire, tendant à inviter le Gouvernement à favoriser la diffusion des écrits de nature à développer la connaissance et la compréhension mutuelles des peuples et des races. (Nos 119, année 1949, 25, année 1950, et 38, année 1951. — M. Catrice, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 15 février 1951.

N° 291 (année 1950). — Proposition de M. Dorange tendant à inviter le Gouvernement à organiser dans les grandes circonscriptions administratives des territoires d'outre-mer le payement forain des pensions aux anciens combattants et anciens militaires (renvoyée à la commission des affaires sociales).

N° 11 (année 1951). — Proposition de M. Paul Catrice tendant à demander au Gouvernement: 1° de développer toutes institutions et organisations utiles en vue de l'étude scientifique des déserts et des zones arides et de l'amélioration des conditions de vie dans les régions de l'Union française qui rentrent dans ces catégories; 2° de collaborer étroitement aux travaux entrepris sous l'égide de l'U. N. E. S. C. O. pour l'étude scientifique des déserts et des zones arides, et pour l'amélioration des conditions de vie de ces régions (renvoyée à la commission des affaires culturelles).

N° 12 (année 1951). — Proposition de M. Paul Catrice tendant à demander au Gouvernement de prendre toutes mesures utiles pour favoriser le progrès social des populations de l'intérieur de la Côte française des Somalis (renvoyée à la commission des affaires sociales).

N° 22 (année 1951). — Proposition de M. Paul Catrice tendant à demander au Gouvernement de prendre toutes mesures efficaces pour lutter contre le trachome en Algérie (renvoyée à la commission des affaires sociales).

N° 23 (année 1951). — Proposition de M. Randretsa tendant à inviter le Gouvernement à créer un institut d'études supérieures franco-malgache à Tananarive (renvoyée à la commission des affaires culturelles).

N° 25 (année 1951). — Proposition de M. Conombo tendant à inviter le Gouvernement à inscrire au programme 1950-1951 du F. I. D. E. S. une somme de 100 millions pour l'hydraulique pastorale en Haute-Volta (renvoyée à la commission du plan, de l'équipement et des communications).

N° 26 (année 1951). — Demande d'avis transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi (Assemblée nationale, n° 4314; Conseil de la République, n° 409) de M. Ousmane Socé, sénateur, tendant à garantir les droits fonciers des indigènes en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, au Togo et au Cameroun (renvoyée à la commission de la législation, de la justice, de la fonction publique et des affaires administratives et domaniales).

N° 27 (année 1951). — Demande d'avis transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi (Assemblée nationale, n° 4665; Conseil de la République, n° 580) de M. Djaument, sénateur, tendant à supprimer l'impôt de capitation ou impôt personnel dans le cadre de l'autonomie financière des territoires d'outre-mer (renvoyée à la commission des affaires financières).

N° 28 (année 1951). — Demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi (Assemblée nationale, n° 11795) de M. Pilewski, député, tendant à l'institution d'un comité de l'or national et d'un centre technique aurifère en vue de promouvoir les réformes indispensables à l'essor de la production aurifère dans les territoires de la métropole et de l'Union française (renvoyée à la commission des affaires économiques).

N° 29 (année 1951). — Demande d'avis transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi (Assemblée nationale, n° 11939; Conseil de la République, n° 38) de M. Razac, sénateur, relative au statut des chefs coutumiers en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, au Cameroun et au Togo (renvoyée à la commission de la législation, de la justice, de la fonction publique et des affaires administratives et domaniales).

N° 30 (année 1951). — Demande d'avis transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant modification au tableau A annexé au décret du 22 août 1928, déterminant le statut de la magistrature d'outre-mer (Madagascar et Comores) (renvoyée à la commission de la législation, de la justice, de la fonction publique et des affaires administratives et domaniales).

N° 31 (année 1951). — Demande d'avis transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant modification au tableau A annexé au décret du 22 août 1928 déterminant le statut de la magistrature coloniale (Côte française des Somalis) (renvoyée à la commission de la législation, de la justice, de la fonction publique et des affaires administratives et domaniales).

N° 32 (année 1951). — Demande d'avis transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant modification au tableau A annexé au décret du 22 août 1928 déterminant le statut de la magistrature coloniale (Afrique équatoriale française) (renvoyée à la commission de la législation, de la justice, de la fonction publique et des affaires administratives et domaniales).

N° 33 (année 1951). — Demande d'avis transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant modification au tableau A annexé au décret du 22 août 1928 déterminant le statut de la magistrature d'outre-mer (Togo) (renvoyée à la commission de la législation, de la justice, de la fonction publique et des affaires administratives et domaniales).

N° 34 (année 1951). — Demande d'avis transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant modification au tableau A annexé au décret du 22 août 1928 déterminant le statut de la magistrature d'outre-mer (Afrique occidentale française) (renvoyée à la commission de la législation, de la justice, de la fonction publique et des affaires administratives et domaniales).

N° 35 (année 1951). — Demande d'avis transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant modification au tableau A annexé au décret du 22 août 1928 déterminant le statut de la magistrature d'outre-mer (Cameroun) (renvoyée à la commission de la législation, de la justice, de la fonction publique et des affaires administratives et domaniales).

N° 36 (1) (année 1951). — Rapport par M. Paul Catrice, au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition (n° 222, année 1950) de M. Catrice, tendant à demander au Gouvernement de valider comme services militaires les services accomplis par les travailleurs indochinois en France.

NOTA. — (1) Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française le 13 février 1951.

Commission du règlement et pétitions.

Séance du mardi 13 février 1951.

Présents. — MM. Abdesselam, André (Max), Antonini, Bichon (lieutenant-colonel), Bour (Alfred), Buu Kinh, Laforest, Lautissier, Nguyen Huy Lai, Ramampy, Reverbori, Rosenfeld, Savary, Simon (Paul).

Suppléants. — MM. le colonel Bichon (de M. Michelet), Lautissier (de Mlle Autissier), Paul Simon (de M. Juge), Rosenfeld (de M. Bourgarel).

Assistaient, en outre, à la séance. — MM. Corval, Souvannavong Ourot, membres du bureau de la commission de politique générale.

Commission des affaires sociales.

Séance du mercredi 14 février 1951.

Présents. — MM. Alard, Bidet, Boileau, Borrey, Catrice (Paul), Mlle Le Ber, Mme Malroux, MM. Scelles, Thomas, Voca.

Excusés. — Mme Caffot, MM. Chehkal Daho, Coulibaly, Daher, Diarra Tiémoko, Foccart, Lapart, Michalet, Périer, Plaisoux, Vanier, Mme Marianne Verger, M. Zinsou.

Suppléants. — MM. Alard (de Mme Bertrand), Bidet (de M. Bégarra), Boileau (de M. Donnat), Borrey (de M. Momo Touré), Paul Catrice (de M. Guénédal), Mme Malroux (de M. Soppo Priso), M. Roulleaux-Dugage (de M. Gervain).

Commission de la défense de l'Union française.

Séance du mercredi 14 février 1951.

Présents. — MM. Bichon (colonel), Delmas (général), Do Huu Thinh, Esnault, Gaignard, Gentet, Georget, Mme Moreau (Emilienne), MM. Moullec (contre-amiral), Savary, Sim Var, Tubert (général).

Excusés. — MM. le général Chevance-Bertin, Darlan, Dorange, Foccart, Gaudart, Nguyen Van Ty, Nguyen Huu Thuan, Raphaël-Leygues, Schleiter, Vivier.

Suppléants. — MM. le colonel Bichon (de M. Daher), général Dolmas (de M. Motais de Narbonne), Georget (de M. Laurent-Eynac), Mme Moreau (de M. boutbien), MM. l'amiral Moullec (de M. Lachenal), Savary (de M. Levy), général Tubert (de M. le général Plagne).

Assistait, en outre, à la séance. — M. Paul Caïrice, rapporteur de la proposition (n° 222, année 1950), au nom de la commission des affaires sociales.

Commission des relations extérieures.

Séance du mercredi 14 février 1951.

Présents. — MM. Bidet, Charnay, Dumas, Esnault, Lautissier, Mme Lefaucheux, MM. Moullec (contre-amiral), de Peretti, Ramampy, Rosenfeld, Sarraut (Omer), Savi de Tové, Souvannavong Ourot, Ton That Can, Vignes.

Absents. — Mlle Autissier, MM. Guy de Boysson, Coubèche Said Ali, Léon (Robert), Naroun, Nguyen Van Ty, Oudard.

Excusé. — M. Pann Young.

Suppléants. — MM. Bidet (de M. Boutbien), Rosenfeld (de M. Alduy), Mme Lefaucheux (de M. Le Brun-Kéris), MM. Lautissier (de M. Feix), amiral Moullec (de M. d'Arboussier), colonel Bichon (de M. Biond), Omer Sarraut (de M. Michaud-Pellissier).

Convocations de commissions.

La commission des affaires culturelles se réunira le mardi 20 février 1951, à dix heures (local n° 217):

I. — Rapport supplémentaire de M. Jousselin sur la proposition (n° 143, année 1950) invitant le Gouvernement à créer des conseils consultatifs territoriaux et fédéraux de l'éducation dans les territoires d'outre-mer.

II. — Convocation de représentants qualifiés de l'inspection du travail au ministère de la France d'outre-mer au sujet des centres psychotechniques de formation accélérée dans les territoires d'outre-mer.

III. — Projet de mission d'information en Afrique, sur le sujet précité (centres psychotechniques de formation professionnelle).

IV. — Nomination de rapporteurs: *a*) sur la proposition (n° 23, année 1950) (institut franco-malgache); *b*) sur la proposition de résolution (n° 121, année 1950), les demandes d'avis (n° 287, année 1949 (n° 136, année 1950, et n° 29, année 1951) pour avis (commission de la législation saisie au fond) concernant le statut des chefs coutumiers.

V. — Questions diverses.

La commission du règlement et des pétitions se réunira le jeudi 15 février 1951, à dix heures trente (local n° 217):

Suite de la discussion sur la compétence de l'Assemblée de l'Union française en ce qui concerne l'Algérie.

INFORMATIONS

RELATIVES

AU CONSEIL ECONOMIQUE

DEUXIÈME SESSION DU MOIS DE FÉVRIER 1951

Séances du mardi 20 février 1951 et jours suivants.

A QUINZE HEURES

Ordre du jour.

1. — Proposition de loi n° 11062 portant organisation du marché des vins de consommation courante et tendant à assurer la sécurité des viticulteurs en leur permettant de bénéficier de prix de vente garantis et en les assurant contre les calamités agricoles et à protéger les consommateurs contre les risques de pénurie et de hausse des vins.

2. — Projet de loi n° 11147 tendant à faciliter l'acquisition de terrains nécessaires à la construction d'habitations et à l'équipement industriel

NOTA. — L'ordre dans lequel les questions sont inscrites à l'ordre du jour ne préjuge pas de l'ordre de la discussion en séance.

Durée probable de la session: deux jours.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Présidence du conseil.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation).

La direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris 8e (C. C. P. Paris 9069-98) publie, en annexe aux **NOTES ET ETUDES DOCUMENTAIRES,** des

CARTES GEOGRAPHIQUES

éditées avec le concours de l'Institut géographique national. Un certain nombre de ces cartes peuvent être achetées au numéro, dans les conditions suivantes:

		Format.	Prix
Nos 8	*Zones d'occupation en Allemagne et en Autriche*	74 × 100	200 F
10	*Turquie*	20 × 30	50
15	*Grèce et Dodécanèse*	20 × 30	50
16	*Carte électorale de la France*	58 × 60	40
18	*Zone française d'occupation en Allemagne*	48 × 59	100
20	*L'Union indochinoise*	39 × 48	50
21	*Frontières de l'Europe danubienne*	72 × 100	150
22	*Réseau de transport aérien*	50 × 86	100
26	*L'Afrique du Nord française (carte administrative)*	39 × 59	100
27 bis.	*Echanges commerciaux à l'intérieur de l'Union française en 1939 et 1946*	74 × 79	100
28	*La Palestine*	30 × 50	40
30	*Carte de la densité de la population en France*	75 × 100	200
32	*Carte des systèmes de cultures de la France*	74 × 89	200
33	*Carte économique de la Russie*	60 × 90	200
34	*Carte économique de la Pologne*	59 × 89	150
35	*Les zones d'élevage de la France*	74 × 89	200
36	*Carte économique de la Sarre*	74 × 98	150
37	*Concessions pétrolières du Moyen-Orient*	52 × 70	150
38	*Variations de la population en France de 1886 à 1946*	75 × 100	200
40	*Le réseau hydroélectrique et l'électrification des chemins de fer en France*	80 × 80	200
41	*Production et consommation des boissons alcooliques en France*	68 × 88	200
43	*Etats-Unis d'Amérique (carte industrielle)*	50 × 75	200
44	*Amérique du Sud (industries et transports)*	68 × 100	200

Ministère des affaires étrangères.

Avis de concours pour huit emplois de secrétaires d'administration stagiaires des administrations centrales du protectorat de la République française au Maroc.

(Epreuves d'admissibilité prévues par l'arrêté viziriel du 20 septembre 1948, *Bulletin officiel* du protectorat du 24 septembre 1948.)

Un concours pour le recrutement de huit secrétaires d'administration stagiaires des administrations centrales du protectorat, aura lieu:

Pour les épreuves écrites d'admissibilité, les 16 et 17 mai 1951:

A Rabat, à la résidence générale;

A Paris, à l'office du protectorat de la République française au Maroc, 21, rue des Pyramides,

ainsi qu'à Marseille et Bordeaux.

Pour les épreuves orales, à Rabat, à la résidence générale, à une date qui sera notifiée individuellement aux candidats admissibles; ceux-ci bénéficieront de la gratuité du voyage pour se rendre du port d'embarquement à Rabat.

Le nombre maximum de places susceptibles d'être attribuées aux candidats du sexe féminin est fixé à trois. Le nombre des emplois réservés aux ressortissants de l'office marocain des anciens combattants et victimes de la guerre sera fixé ultérieurement, le cas échéant.

La liste d'inscription, ouverte à la résidence générale (secrétariat général du protectorat, service du personnel, à Rabat), sera close le 16 avril 1951.

Hiérarchie du cadre et traitements.

Le cadre des secrétaires d'administration comprend deux classes de secrétaires, une classe de secrétaires principaux et une classe exceptionnelle. Sauf la classe exceptionnelle, chaque classe comprend plusieurs échelons.

Aux traitements de base s'ajoutent la majoration marocaine (33 p. 100) et certaines indemnités (indemnité de logement et, le cas échéant, indemnité familiale de résidence et indemnités pour charges de famille).

Conditions d'inscription.

Peuvent être admis à prendre part au concours:

1° Les fonctionnaires, auxiliaires, agents contractuels ou temporaires (rétribués sur crédits de personnel ou de matériel) du Protectorat ou d'une autre collectivité publique du Maroc, âgés de trente-cinq ans au plus, en service depuis cinq ans au moins, qu'ils aient accompli ou non ce service dans une même administration;

2° Les jeunes gens de nationalité française ou marocaine, âgés de dix-huit à vingt-cinq ans, titulaires de l'un des diplômes suivants: baccalauréat de l'enseignement secondaire, brevet supérieur, brevet de l'enseignement primaire supérieur (section générale) ou un diplôme au moins équivalent de l'enseignement secondaire, certificat de capacité en droit, diplôme des écoles nationales professionnelles et des collèges techniques (section commerciale), diplôme des écoles supérieures de commerce reconnues par l'Etat, certificat d'études juridiques et administratives délivré par l'Institut des hautes études marocaines (ancien régime). La limite d'âge de vingt-cinq ans prévue ci-dessus est augmentée d'une durée égale à celle des services fixés au paragraphe 1° ci-dessus, sans pouvoir dépasser 35 ans.

Pour tous les candidats les limites d'âge sont reculées d'une durée égale à celle des services militaires légaux et de guerre accomplis par le candidat.

Pièces à fournir.

Les candidats doivent adresser sur papier libre leur demande d'inscription aux épreuves du concours dans les délais prévus, au secrétariat général du Protectorat (service du personnel), à Rabat.

A cette demande doivent être jointes les pièces suivantes:

1° Extrait d'acte de naissance;

2° Certificat de bonne vie et mœurs dûment légalisé, ayant moins de trois mois de date;

3° Extrait du casier judiciaire ayant moins de trois mois de date;

4° Certificat médical dûment légalisé, constatant l'aptitude physique à servir au Maroc, cette justification n'excluant pas la contre-visite médicale d'incorporation;

5° Etat signalétique et des services militaires ou pièces en tenant lieu;

6° Original ou copie conforme des diplômes ou certificats exigés.

La demande d'inscription, accompagnée du dossier de participation au concours, devra parvenir au secrétariat général du Protectorat (service du personnel), à Rabat, avant le 16 avril 1951.

Epreuves du concours.

A. — Epreuves écrites. — A Paris, Marseille, Bordeaux et Rabat.

1° Une composition française rédigée en quatre heures sur un sujet général n'exigeant aucune connaissance spéciale (coefficient: 4);

2° Une note rédigée en deux heures sur les éléments du droit administratif français et de la législation financière française (coefficient: 2);

3° Une composition rédigée en deux heures sur un sujet intéressant l'organisation, la législation, l'économie et les finances de l'Afrique du Nord (coefficient: 2);

4° Deux épreuves facultatives dont une de sténographie ou de sténotypie (coefficient: 1) et une de dactylographie (coefficient: 1).

B. — Epreuves orales. — A Rabat.

1° Une interrogation de dix minutes sur l'organisation générale des pouvoirs publics en France et au Maroc, ainsi que sur la matière de la deuxième épreuve écrite (coefficient: 2);

2° Une conversation d'une durée de dix minutes avec le jury sur un ou plusieurs sujets à caractère général (coefficient: 2).

Pour tous renseignements complémentaires, notamment pour le programme détaillé des épreuves, s'adresser:

Au secrétariat général du Protectorat (service du personnel), Résidence générale, Rabat;

A l'Office du Maroc à Paris, 21, rue des Pyramides;

A Lyon, chambre de commerce;

A Marseille, 2 rue Beauvau;

A Bordeaux, chambre de commerce.

Ministère de l'agriculture.

Avis aux exportateurs d'orge algérienne.

Il est prévu l'exportation prochaine par la section algérienne de l'office national interprofessionnel des céréales:

1° D'une tranche de 7.500 tonnes d'orge récolte 1950 d'un poids spécifique de 54/55; embarquement mars-avril 1951;

2° D'une tranche de 7.500 tonnes d'orge récolte 1950 d'un poids spécifique de 55/56; embarquement mars-avril 1951.

3° D'une tranche de 5.000 tonnes d'orge récolte 1950 d'un poids spécifique de 63/64; embarquement mars-avril 1951.

Les personnes ou sociétés désireuses de participer à ces opérations peuvent prendre connaissance du cahier des charges au siège de l'office national interprofessionnel des céréales, à Paris (bureau Afrique du Nord), 21, avenue Bosquet, ou au siège de la section algérienne de l'office national interprofessionnel des céréales, 7, rue Meissonier, à Alger.

L'adjudication aura lieu le mercredi 21 février 1951 à la fois à Paris, à dix heures, au siège de l'office national interprofessionnel des céréales, et à Alger, à neuf heures (heure locale), au siège de la section algérienne de l'office national interprofessionnel des céréales.

Les personnes ou sociétés domiciliées dans la métropole ont la faculté de soumissionner à Paris.

MINISTÈRES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

MACHINES A TIMBRER

dont l'emploi a été autorisé par l'administration de l'enregistrement pour le timbrage des quittances, des reçus ou décharges de titres ou d'objets, des reçus constatant des dépôts d'espèces et des effets de commerce. (Code général des impôts, art. 862 et annexe IV, art. 71 à 93, arrêtés des 9 avril 1932, 24 juillet 1933, 6 novembre 1934, 18 octobre 1935 et 4 février 1950.)

LISTE DES AUTORISATIONS ACCORDEES PENDANT LE MOIS DE JANVIER 1951

Classement par type d'appareil et par numéro d'empreintes.

EMPREINTES		NOMS, PRÉNOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers.	CONCESSIONNAIRES	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer — Valeur des empreintes.	DATE de l'autorisation.	OBSERVATIONS
Lettres	Numéros.					
		I. — *Type A de la société des machines Havas.*				
H. A.	061	Société anonyme « Le Matériel téléphonique », 46, quai de Boulogne, à Boulogne-sur-Seine (Seine).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 6 F.	17 novembre 1950	Précédemment utilisée avec empreintes de 5,50 F.
H. A.	316	M. Ernest May, industriel, propriétaire, 21, avenue Jean-Jaurès, à Saint-Maur (Seine).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 2,50 F.	27 janvier 1951.	
		II. — *Type C de la société des machines Havas.*				
H.	0492	Société à responsabilité limitée « Auguste Dormeuil et C° », 2, rue Drouot, à Paris.	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,10 à 999,90 F.	12 janvier 1951.	Remplace la machine H. E. n° 494.

EMPREINTES Lettres	EMPREINTES Numéros	NOMS, PRÉNOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers.	CONCESSIONNAIRES	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer — Valeur des empreintes	DATE de l'autorisation	OBSERVATIONS
		III. — *Type E de la société des machines Havas.*				
H. E.	553	Société à responsabilité limitée « Lou », fabrique de soutien-gorge, 20, rue de Paris, à Grenoble (Isère).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,10 à 99,99 F.	3 janvier 1951.	
		IV. — *Type S. M. de la société des machines S. A. T. A. S.*				
S. M.	0239	Société anonyme « Huileries Antonin Roux et savonnerie J.-B. Paul », 9, rue Sainte-Victoire- à Marseille (Bouches-du-Rhône). (Usage sous les diverses dénominations ci-après: Société marseillaise d'huilerie, Comptoir de vente Guiot, Etablissements Lizière et Favet, Huilerie sénégalaise, Comptoir de ventes des tourteaux, Aliments bétail concentrés, Huileries et savonnerie « La Souris »).	S. A. T. A. S.	Quittances et effets de commerce : 0,10 à 999,90 F.	23 janvier 1951.	
S. M.	0242	Société anonyme « Gillet frères », 19, rue de Paris, à Pierrefitte (Seine). (Usage, 11, rue des Deux-Boules, à Paris).	S. A. T. A. S.	Quittances et effets de commerce : 0,01 à 99,99.	12 janvier 1951.	
S. M.	0252	Société anonyme « J. Morey et fils », à Cuiseaux (Saône-et-Loire).	S. A. T. A. S.	Quittances et effets de commerce : 0,01 à 99,99 F.	23 janvier 1951.	
S. M.	0253	Société à responsabilité limitée « Rivoire père et fils », 24, chemin Saint-Mathieu, à Lyon (Rhône).	S. A. T. A. S.	Quittances et effets de commerce : 0,10 à 99,90 F.	23 janvier 1951.	
		V. — *Type S. U. de la société des machines S. A. T. A. S.*				
S. U.	171	Société à responsabilité limitée « Société française des produits Impérial », 39, rue du Pré-Catelan, à la Madeleine (Nord).	S. A. T. A. S.	Quittances et effets de commerce : 2,50 F.	3 janvier 1951.	
S. U.	178	Société anonyme « L'Industrielle du Centre », dite « Etablissements Automoto », 61, avenue de la Rochetaillée, à Saint-Etienne (Loire).	S. A. T. A. S.	Quittances et effets de commerce : 2,50 F.	23 janvier 1951.	

LISTE DES AUTORISATIONS DONT LES USAGERS ONT CESSE DE BENEFICIER PENDANT LE MOIS DE JANVIER 1951

EMPREINTES Lettres	EMPREINTES Numéros	NOMS, PRÉNOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers	CONCESSIONNAIRES	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer — Valeur des empreintes	DATE de la décision de retrait de l'autorisation	OBSERVATIONS
		I. — *Type A de la société des machines Havas.*				
H. A.	192	Société anonyme « Crédit lyonnais », 19, boulevard des Italiens, à Paris (Usage à la succursale de Nantes) (Loire-Inférieure).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 6 F.	26 janvier 1951.	Machine retirée le 17 janvier 1951.
		II. — *Type C de la société des machines Havas.*				
H.	0066	Société à responsabilité limitée « Librairie Larousse, Augé, Gillon, Hollier, Larousse, Moreau et Cie », 13 à 21, rue du Montparnasse, à Paris.	Havas.	Quittances et effets de de commerce : 0,01 à 9,99 F.	2 janvier 1951.	Machine retirée le 29 novembre 1950.
H.	0168	Société anonyme « Brasserie de la Comète », 121, boulevard Haussmann, à Paris. (Usage 58, rue Riquet, à Paris).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,01 à 9,99 F.	26 janvier 1951.	Machine retirée le 15 janvier 1951.
H.	0176	Société « Union fédérale de France », 152, boulevard Pereire, à Paris.	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,10 à 99,90 F.	18 janvier 1951.	Machine retirée le 3 janvier 1951.
H.	0277	Compagnie d'assurances sur la vie « La Nationale », 2, rue Pillet-Will, à Paris.	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,10 à 99,90 F.	18 janvier 1951.	Machine retirée le 3 janvier 1951.
		III. — *Type E de la société des machines Havas.*				
H. E.	098	Société à responsabilité limitée « Etablissements Valette », 69 à 73, boulevard Victor-Hugo, à Saint-Ouen (Seine).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,01 à 99,99 F.	23 janvier 1951.	Machine retirée le 10 janvier 1951.
H. E.	494	Société à responsabilité limitée « Auguste Dorneuil », 2, rue Drouot, à Paris.	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,01 à 99,99 F.	12 janvier 1951.	Remplacée par la machine H. n° 0492.

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Avis aux exportateurs relatif aux marchandises prohibées à l'exportation.

(Modificatif à l'avis du 12 mars 1950 et aux avis subséquents.)

I. — Sont supprimées de la liste fixée par l'avis aux exportateurs du 12 mars 1950, modifié par les avis subséquents, les marchandises reprises au tableau ci-après, qui peuvent désormais être exportées sans licence, sous réserve de la remise en douane d'engagements de change réglementaires.

NUMÉROS du tarif des droits de douane d'importation.	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES
113 B	Vesces et lupins.
Ex. 469	Limonène.
Ex. 1312	Traits, faux traits et lames en cuivre destinés à la fabrication de tissus lamés, de passementerie, de galons et d'ornements: — Dorés ou argentés. — Autres.
Ex. 1314	Traits, faux traits et lames en cuivre destinés à la fabrication de tissus lamés, de passementerie, de galons et d'ornements: — Laqués, gommés, coloriés, imprimés, dorés, argentés, etc.
Ex. 1325	Traits, faux traits et lames en autres alliages de cuivre destinés à la fabrication de tissus lamés, de passementerie, de galons et d'ornements: — Dorés ou argentés.
Ex. 1338	Traits, faux traits et lames en alliages de nickel destinés à la fabrication de tissus lamés, de passementerie, de galons et d'ornements: — Dorés ou argentés.
Ex. 1340	Traits, faux traits et lames en alliages de nickel destinés à la fabrication de tissus lamés, de passementerie, de galons et d'ornements.

II. — Sont ajoutées à la liste fixée par l'avis aux exportateurs du 12 mars 1950, modifié par les avis subséquents, les marchandises reprises au tableau ci-après, qui sont à nouveau soumises à la formalité de la licence d'exportation.

NUMÉROS du tarif des droits de douane d'importation.	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES
36	Crins.
132 A	Kapok.
Ex. 351	Phosphore blanc.
372	Acide sulfurique.
394	Strontiane (oxyde et hydroxyde de strontium).
402 A et B	Oxydes et hydroxyde de chrome.
407	Trioxyde de molybdène.
451 D	Bichromates.
451 G	Molybdates.
Ex. 483 C	Pentaérythritol et pentaérythritol tétranitrate.
531 A	Diphénylamine et ses dérivés, et leurs sels.
Ex. 535	Paraaminophénol et ses sels.
730	Cuirs de gros bovins seulement tannés.
731	Peaux de veaux seulement tannées.
732	Peaux d'équidés seulement tannées.
736 A à 736 E	Cuirs de gros bovins, corroyés ou travaillés après tannage.
737	Peaux de veaux travaillées après tannage.
738	Peaux d'équidés travaillées après tannage.
Ex. 881	Linters.

Continuera toutefois, à titre transitoire, à être effectuée sans licence, l'exportation des marchandises reprises au tableau II ci-dessus, pour lesquelles il sera justifié qu'elles ont été expédiées directement pour l'étranger ou la Côte française des Somalis avant la date d'insertion du présent avis au *Journal officiel*.

III. — Les produits suivants sont ajoutés à la liste des marchandises pour lesquelles les licences d'exportation sont délivrées par l'office des changes sans consultation préalable du ministère technique.

NUMÉROS du tarif des droits de douane d'importation.	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES
737	Peaux de veaux travaillées après tannage.
738	Peaux d'équidés travaillées après tannage.

IV. — Les produits suivants sont supprimés de la liste des marchandises pour lesquelles les licences d'exportation sont délivrées par l'office des changes sans consultation préalable du ministère technique.

NUMÉROS du tarif des droits de douane d'importation	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES
	Cuirs de gros bovins (bœufs, vaches, taureaux, y compris les buffles), corroyés ou travaillés après tannage:
Ex. 736 A	A tannage végétal ou synthétique: — Cuirs de pleine épaisseur. — — Cuirs non nourris (cuirs dits « à semelles », cuirs lissés, battus ou cylindrés).
Ex. 736 B	A tannage minéral ou à tannage combiné (y compris le semi-chrome): — Cuirs de pleine épaisseur. — — Cuirs non nourris (cuirs dits « à semelles », cuirs lissés, battus ou cylindrés).

V. — Rectificatif à l'avis aux exportateurs publié au *Journal officiel* du 1er février 1951:

Page 1125, 2e colonne, I, 2° Dans l'avis aux exportateurs du 11 octobre 1950 (tableau figurant au paragraphe I), Ex. 700 H, au lieu de: « Résines métacrylliques », lire: « Résines méthacrylliques ».

Même page, même colonne, 3°, Dans l'avis aux exportateurs du 26 novembre 1950, au lieu de: « Papiers et cartons: en deux ou plusieurs jets, à l'intérieur en papier Kraft », lire: « Papiers et cartons: en deux ou plusieurs jets: à intérieur en papier Kraft ».

Page 1126, 1re colonne, II, 2° De la liste des marchandises pour lesquelles les licences d'exportation sont délivrées par l'office des changes sans consultation préalable des ministères techniques, rubrique relative aux fils de poils fins purs ou assimilés, au lieu de: « 917 A et D », lire: « 917 A et B ».

Même page, même colonne: III. — Les produits suivants sont ajoutés:

1° A la liste des marchandises demeurant frappées de prohibitions de sortie:

Rubriques Ex. 58: Bile fraiche, et Ex. 767: Bile desséchée, lire: « Ex. 58: Bile fraiche et desséchée ».

N° 1298 C, au lieu de: « Barres étirées ou aciers alliés courants », lire: « Barres étirées en aciers alliés courants ».

N° 1304 A: Tubez et tuyaux en fer ou aciers, droits et d'épaisseur uniforme, bruts, etc., au lieu de: « 1304 A », lire: « Ex. 1304 A ».

N° 1306 A: Tuyaux et tubes en fer ou aciers travaillés ou façonnés, etc., au lieu de: « 1306 A », lire: « Ex. 1306 B ».

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Avis de concours pour le recrutement de conducteurs de chantiers des ponts et chaussées dans le département de Maine-et-Loire.

Un concours pour le recrutement de trois conducteurs de chantiers des ponts et chaussées aura lieu à Angers le mardi 20 mars 1951.

Les demandes de participation à ce concours, accompagnées des pièces réglementaires, devront parvenir à l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, 8, rue Saint-Maurille, à Angers, avant le 5 mars 1951.

Les candidats pourront obtenir une copie des conditions d'admission au concours et du programme des connaissances exigées en s'adressant à l'ingénieur en chef des ponts et chaussées à Angers.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Tableau des chômages proposés pour l'année 1951 sur les voies navigables.

Le présent tableau des chômages pour l'année 1951 est publié au *Journal officiel* pour permettre à tous les intéressés de présenter leurs observations avant la réunion plénière de la commission des chômages. Aucune observation ni réclamation ne pourra être retenue si elle n'est pas formulée dans un délai de vingt jours à dater de la présente publication. Toutes les communications doivent être adressées à M. l'inspecteur général Frontard, président de la commission des chômages, 246, boulevard Saint-Germain, Paris (7e). Le tableau ci-dessous ne mentionne que les voies sur lesquelles des chômages sont proposés. Aucun chômage n'est envisagé sur les voies ou sections de voies non mentionnées.

CANAUX ET RIVIÈRES	DURÉE du chômage.	DATES de l'arrêt de la navigation.	DATES de la reprise de la navigation.	OBSERVATIONS
1° Voies navigables du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.				
Canal de Nouffossé : ascenseur des Fontinettes	27 jours.	2 juillet.	29 juillet.	La navigation se poursuivra par l'échelle d'écluses.
Canal de Bourbourg : écluse de Bourbourg	15 jours.	1er juillet.	16 juillet.	
Canal de Guines	4 mois.	1er mai.	1er septembre.	
Lys : siphon de la Motte-Bodet (P. K. 15.790)	45 jours.	1er mai.	15 juin.	
Scarpe moyenne : dérivation autour de Douai (écluse de Dorignies)	18 jours.	4 juin.	22 juin.	La navigation ne sera pas interrompue, elle s'effectuera par le sas restant libre.
Canal de la Somme :				
a) Ecluse de Frise supérieure	8 jours.	2 juillet.	10 juillet.	
b) Ecluse de Méricourt-sur-Somme	8 jours.	2 juillet.	10 juillet.	Abaissement de 1 m du plan d'eau du bief de Froissy à Méricourt.
c) Ecluse de Montières	14 jours.	1er juillet.	15 juillet.	
d) Ecluse de Picquigny	14 jours.	1er juillet.	15 juillet.	Abaissement possible de 0 m 70 du bief d'Ailly-sur-Somme.
e) Ecluse d'Abbeville	20 jours.	1er juillet.	21 juillet.	Biefs à maintenir en eau : Abbeville et Saint-Valéry.
2° Lignes de la Belgique à Paris.				
Canal des Ardennes, embranchement de Vouziers et canal latéral à l'Aisne du P. K. 0 au P. K. 17	21 jours.	30 juillet.	20 août.	Biefs à maintenir en eau : Pont-à-Bar—Saint-Aignan, Sauville — Malmy, Voncq — Vrizy, Vrizy—Rilly, Rilly—Attigny, Attigny—Grivy, Seuil—Thugny, Acy-Romance—Pargny, Asfeld—Vieux, Vieux—Pignicourt, Pignicourt—Condé-sur-Suippes, Condé-sur-Suippes—Berry-au-Bac.
Oise canalisée :				
a) Ecluse en dérivation de Pontoise	15 jours.	15 avril.	30 avril.	La navigation sera assurée par l'écluse en rivière.
b) Ecluse en dérivation de Sarron	15 jours.	2 mai.	17 mai.	La navigation sera assurée par l'écluse en rivière.
Sambre canalisée : écluse de Marpent	6 jours.	1er juin.	7 juin.	Abaissement de 0 m 40 du plan d'eau du bief international de Soire-sur-Sambre.
Canal de la Sambre à l'Oise :				
a) De Landrecies à Etreux	21 jours.	21 mai.	11 juin.	Vidange des biefs nos 2 et 3. Abaissement de 0 m 75 du plan d'eau du bief no 4 et de 0 m 50 du bief no 6.
b) De Hanappes à Thenelles	21 jours.	21 mai.	11 juin.	Vidange des biefs nos 16, 17, 19, 21, 22, 23 et 25. Abaissement de 1 m du plan d'eau du bief no 24.
c) De Mézières-sur-Oise à Travecy	21 jours.	21 mai.	11 juin.	Vidange des biefs nos 31, 32 et 33.
3° Seine et canaux annexes.				
Seine :				
a) Entre l'écluse de Villiers et l'écluse de Marolles	1 mois.	18 juin.	18 juillet.	Abaissement du plan d'eau du bief de Marolles.
b) Du barrage de la Madeleine au barrage de Samois	21 jours.	18 juin.	9 juillet.	Abaissement de 1 m du plan d'eau du bief de Champagne et de 1 m 50 du bief de Samois.
c) Du barrage de Vives-Eaux au barrage du Coudray	21 jours.	18 juin.	9 juillet.	Abaissement de 2 m du plan d'eau du bief de la Citanguette et de 1 m 30 du bief du Coudray.
Canal Saint-Martin : 8e écluse	20 jours.	15 octobre.	4 novembre.	Les trois premiers biefs du canal Saint-Martin resteront en eau et la navigation s'y effectuera normalement.

CANAUX ET RIVIÈRES	DURÉE du chômage.	DATES de l'arrêt de la navigation.	DATES de la reprise de la navigation.	OBSERVATIONS
4° Voies navigables de l'Est.				
Canal de l'Est: branche Nord....	21 jours.	30 juillet.	20 août.	Biefs à maintenir en eau: Vanne-Alcopts, Saint-Nicolas, Orzy, Montherme, Levrézy, Joigny, Dom-le-Mesnil, Sedan, Remilly, Aluna, Commercy, Verdun, Dun-sur-Meuse, Stenay et Pouilly.
Canal de l'Est: embranchement de Nancy...	28 jours.	18 juin.	16 juillet.	
Canal de l'Est: branche Sud:				
a) De Toul à Gripport.....	28 jours.	15 mai.	12 juin.	Biefs à maintenir en eau: biefs nos 42, 46 et 47. Des garages pour stationnement des bateaux sont prévus dans les sections suivantes: de l'écluse n° 1 (V.M.) à l'écluse n° 19 (V.S.); de l'écluse n° 38 (V.S.) à l'écluse n° 46 (V.S.); de l'écluse n° 33 (V.M.) à l'écluse n° 31 (V.M.).
b) De l'écluse n° 31 à Charmes à l'écluse n° 24 à Nomexy.....	21 jours.	15 mai.	5 juin.	
c) De l'écluse n° 24 à Nomexy à l'écluse n° 37 à Ambiévillers.....	30 jours.	15 mai.	14 juin.	
Marne:				
a) De Dizy à Neuilly-sur-Marne.....	21 jours.	21 juillet	11 août.	
b) Ecluse de Saint-Maur.....	15 jours.	21 juillet.	5 août.	
Canal latéral à la Marne: de l'aval de l'écluse de Tours-sur-Marne à Dizy.....	21 jours.	21 juillet.	11 août.	
Canal de la Marne à la Saône: de Frignicourt à l'écluse n° 3 du Moulin-Rouge à Langres.	20 jours.	18 juin.	8 juillet.	Biefs à maintenir en eau: de l'écluse n° 64 de Sapignicourt à l'écluse n° 68 d'Ecriennes; de l'écluse n° 55 de Chamouilley à l'écluse n° 46 de Bussy; de l'écluse n° 40 de Rouvray à l'écluse n° 24 du Val-des-Choux; de l'écluse n° 19 de Luzy à l'écluse n° 7 de Chanoy.
Canal de la Marne au Rhin:				
a) De Vitry-le-François (écluse n° 70) à Troussey	30 jours.	18 juin.	18 juillet.	Biefs à maintenir en eau, versant Marne: biefs nos 43, 41, 40 et d'Houdelaincourt; versant Moselle: bief n° 13 en aval du P. K. 107,500. Le niveau du bief de Mauvages sera abaissé.
b) De l'écluse n° 24 (versant Rhin) à l'écluse n° 48 (versant Rhin).....	30 jours.	15 mai.	14 juin.	
Canal du Rhône au Rhin:				
a) D'Illfurth (écluse n° 31) à Bourogne (écluse n° 7).....	15 jours.	1er mai.	16 mai.	
b) De Bourogne à Saint-symphorien.....	15 jours.	1er mai.	16 mai.	
Saône: 1re section.....	30 jours.	15 mai.	14 juin.	Biefs à maintenir en eau: Choutes, Seveux, Vereux et Gray.
5° Voies du Centre.				
Cher canalisé:				
a) Chômage de visite.....	6 jours.	28 mai.	3 juin.	
b) Chômage pour exécution des travaux.	21 jours.	3 septembre.	24 septembre	
Canal de Bourgogne: entre l'écluse n° 74 (versant Yonne) et l'Yonne.....	30 jours.	15 juillet.	14 août.	Les garages pour bateaux seront indiqués quelque temps avant le chômage.
Canal de Briare.....	21 jours.	18 juin.	9 juillet.	Biefs à maintenir en eau: biefs de partage et de Langlée.
Canal du Loing.....	21 jours.	18 juin.	9 juillet.	Biefs à maintenir en eau: biefs de Chaintréauville, des Buttes et de Fromonville. Le plan d'eau de la racle de Saint-Mammès sera abaissé de 0 m 40 et les bateaux chargés pourront y stationner.
Loire (2e section): bief navigable de Decize..	21 jours.	18 juin.	9 juillet.	
Canal latéral à la Loire:				
a) De l'origine à l'écluse du Guetin.....	21 jours.	18 juin.	9 juillet.	Biefs à maintenir en eau: bief de l'Huiserie, du P. K. 52,514 au P. K. 58,170.
b) Du Peseau à Briare.....	21 jours.	18 juin.	9 juillet.	
Canal du Nivernais:				
a) De l'origine en Loire à l'écluse n° 1 à Baye	21 jours.	18 juin.	9 juillet.	
b) De l'écluse n° 1 à Baye à l'écluse du Batardeau à Auxerre.....	30 jours.	15 mai.	14 juin.	
Canal d'Orléans.....	40 jours.	30 juillet.	8 septembre.	
Canal de Roanne à Digoin.....	21 jours.	12 juin.	3 juillet.	
Yonne:				
a) D'Auxerre à Laroche.....	30 jours.	15 mai.	14 juin.	
b) De Laroche à Montereau.....	15 jours.	15 juillet.	30 juillet.	Biefs à maintenir en eau: biefs d'Epineau et de Rosey.

CANAUX ET RIVIÈRES	DURÉE du chômage.	DATES de l'arrêt de la navigation.	DATES de la reprise de la navigation.	OBSERVATIONS
6° Voies navigables du Midi.				
Canal d'Arles à Bouc : écluses d'Arles et de Fos	30 jours.	1er octobre.	31 octobre.	
Baise :				
a) Dans le département de Lot-et-Garonne.	15 jours.	1er juillet.	16 juillet.	
b) Dans le département du Gers	14 jours.	16 juillet.	30 juillet.	
Isle canalisée	1 mois.	1er août.	1er septembre.	
Canal du Midi	15 jours.	1er avril.	16 avril.	
Canal latéral à la Garonne	15 jours.	24 juin.	9 juillet.	
7° Voies navigables de l'Ouest.				
Canal du Blavet	25 jours.	1er juillet.	26 juillet.	
Canal d'Ille-et-Rance :				
a) De l'écluse de Lechatelier à l'écluse de Ponperrin	16 jours.	7 juin.	23 juin.	
b) De l'écluse de Ponperrin à Rennes	30 jours.	1er juillet.	31 juillet.	
Mayenne	30 jours.	16 août.	15 septembre.	
Canal de Nantes à Brest :				
a) De Nantes à Guerlédan	25 jours.	1er juillet.	26 juillet.	
b) De Guerlédan à Châteaulin	25 jours.	1er septembre.	26 septembre.	
Sarthe :				
a) De Cheffes à Morannes	30 jours.	16 août.	15 septembre.	
b) De Morannes au barrage de Saint-Gervais	25 jours.	20 août.	14 septembre	
Loir :				
a) De Pont à Chaloux	30 jours.	1er juillet.	31 juillet.	
b) De Chaloux au Port-Gauthier	25 jours.	20 août.	14 septembre	
Thouet	15 jours.	30 mai.	14 juin.	
Canal de la Dive	1 mois.	1er août.	1er septembre.	
Vilaine : de Cesson à Mâlon	30 jours.	1er juillet.	31 juillet.	
Sèvre-Niortaise : écluse de Bazoin	30 jours.	1er septembre.	1er octobre.	

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels :* PIERRE CASSAGNEAU.

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	13 février — Cours relevés après Bourse	DEVISES	14 février 1951 — Cours relevés avant Bourse	14 février 1951 — Cours cotés en Bourse
349 95	.... ..	Etats-Unis (1 dollar)	.... ..	349 90
699 625	.... ..	Belgique (100 francs)	.... ..	699 625
1224 50	.... ..	Portugal (100 escudos)	.... ..	1224 50
8142 50	.... ..	Suisse (100 francs)	.... ..	8137 50
164 20	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 f. Djib.)	.... ..	.... ..
332 40	.... ..	Canada (1 dollar)	.... ..	332 40

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.011.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

SOCIETE NORD-EST CINEMA

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.200.000 F
SIÈGE SOCIAL: 18, AVENUE JEAN-JAURÈS, CHARLEVILLE (ARDENNES)
R. C.: Charleville 9011.

Obligations 4 1/4 0/0 1944.

Liste des obligations sorties au tirage du 26 janvier 1950 non encore présentées au remboursement.

11 39 55 90 104 122 138 164 197 244 292 310 325 336 473 485 506 585 637 685 708 993

La société, usant de la faculté qui lui est réservée, a procédé au rachat des cinquante et une obligations concernant l'amortissement du 1er mars 1951.

Société Centrale des Usines à Papiers "CENPA"

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 537.500.000 F
SIÈGE SOCIAL: 6, AVENUE DE L'OPÉRA, PARIS
R. C.: Seine 287192 B.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat de 230 obligations 4 0/0 1943.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en mars 1951 pour le huitième amortissement fixé au 15 avril 1951.

Les amortissements antérieurs ont été effectués par voie de rachats en Bourse.

ETABLISSEMENTS POLIET ET CHAUSSON

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.770.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 125, QUAI VALMY, PARIS (10e)
R. C.: Seine n° 46319.

Obligations 4 0/0 1943.

Huitième amortissement (année 1951).

Usant de la faculté qu'ils s'étaient réservée au moment de l'émission de l'emprunt, les Etablissements Poliet et Chausson ont procédé au rachat en Bourse de la totalité de la huitième annuité prévue au tableau d'amortissement.

En conséquence, aucun tirage n'aura lieu en 1951.

Le conseil d'administration.

Liste des obligations amorties aux tirages précédents et non encore présentées au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
5.283	46	13.061	46	18.838	45
5.286	46	13.065	46	18.840	45
5.378	46	13.067	46	22.391	45
6.281	45	15.260	46	23.001	46
10.389	45				

Société pour le Forgeage et l'Estampage des Alliages légers (F. O. R. G. E. A. L.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 60.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 23 *bis*, RUE DE BALZAC, PARIS

Obligations de 5.000 F 4 0/0 1944.

Le conseil d'administration a l'honneur d'informer MM. les obligataires que, conformément aux conditions générales de l'émission, la totalité de la septième annuité d'amortissement, prévue par le tableau pour l'année 1950-1951, venant à échéance le 1er avril 1951, a été entièrement épuisée par voie de rachats en Bourse.

Il n'y a donc pas lieu, cette année, à tirage au sort sur les obligations 4 0/0 1944 de la société F. O. R. G. E. A. L.

Le conseil d'administration.

Liste des obligations sorties aux tirages antérieurs et non présentées au remboursement.

NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de remboursement.
480	1945	4.481	1945	6.357 et 6.358	1946
757 et 758	1946	6.329 et 6.330	1946	7.031 à 7.037	1946
2.508 à 2.510	1945				

L'ECONOMIE BRETONNE

Comptoir général d'alimentation et approvisionnement à bon marché.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 48.880.000 F
SIÈGE SOCIAL: RUE KERFAUTRAS, A BREST (FINISTÈRE)
Registre du commerce: Brest 3732.

Additif à l'insertion parue au *Journal officiel* du 27 août 1950 page 9229:

Numéros des titres sortis au tirage de 1948 et non encore présentés au remboursement.

451 et 452.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

Mlle Altaresco (Génita), née le 31 mai 1897 à Galatz (Roumanie), naturalisée Française le 24 octobre 1930 par décret n° 1997×30, demeurant à Paris, 4, rue Jaucourt, sollicite du garde des sceaux l'autorisation de s'appeler désormais Ares (Janine).

M. Bloch (Claude), né le 12 octobre 1925 à Blonville-sur-Mer (Calvados), domicilié à Paris (16e), 1, rue Paul-Dupuy, agissant en son nom personnel, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Luard (subsidiairement Brévard).

M. Engelstein (Léon), né le 8 septembre 1909 à Metz (Moselle), demeurant à Paris, 5, rue Jean-Daudin, dépose pour lui, ainsi que pour sa femme, Engelstein, née Glasberg, le 3 juin 1913, à Kuty, et ses enfants mineurs: Janine, née le 28 décembre 1938 à Paris, et Anne-Muriel, née le 13 avril 1947 à Boulogne-Billancourt, une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui d'Engel.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Préfecture du territoire de Belfort.

PONTS ET CHAUSSÉES ET SERVICE VICINAL

Routes nationales et chemins départementaux.

Fournitures de matériaux d'empierrement pour l'année 1951

ADJUDICATION

A BELFORT, en l'hôtel de la préfecture.

Le 23 février 1951, à dix heures, il sera procédé, en séance publique, par le préfet de Belfort, assisté des autres membres du bureau d'adjudication et en présence de l'ingénieur en chef du service ordinaire des ponts et chaussées, dans les formes réglementaires, à l'adjudication au rabais sur soumission cachetée, des divers travaux de fournitures de matériaux d'empierrement destinés aux chaussées des routes nationales et chemins départementaux.

Les travaux à exécuter sur routes nationales sont divisés en cinq lots et ceux à exécuter sur chemins départementaux sont divisés en six lots. Ces lots qui seront adjugés séparément sont évalués comme suit:

NUMÉROS DES LOTS	DÉSIGNATION des routes.	MONTANT des travaux à l'entreprise	SOMME A VALOIR	TOTAL	MONTANT du cautionnement provisoire et définitif.
		francs.	francs.	francs.	francs.
	Routes nationales.				
	Diverses sections des routes nationales:				
1	N° 465 dans la subdivision de Giromagny	1.310.780	59.220	1.400.000	28.000
2	N°s 83 et 19 dans la subdivision de Fontaine	618.200	31.800	650.000	13.000
3	N°s 83 et 19 *b* dans la subdivision de Belfort	282.880	17.120	300.000	6.000
4	N°s 83 et 437 dans la subdivision de Belfort	732.300	27.700	760.000	15.200
5	N° 463 dans la subdivision de Delle	549.150	20.850	570.000	11.400
	Chemins départementaux.				
	Diverses sections des chemins départementaux:				
1	N°s 2, 7, 12, 13, 22, 23 et 27 dans la subdivision de Giromagny	573.580	26.420	600.000	12.000
2	N°s 8, 12, 13, 14 et 24 dans la subdivision de Giromagny	432.900	17.100	450.000	9.000
3	N°s 2, 11, 12, 22, 25, 27, 29, 31, 32, 33 et 46 dans la subdivision de Fontaine	2.552.895	47.105	2.600.000	52.000
4	N°s 10, 17, 23, 25, 29, 30 et 47 dans la subdivision de Belfort	1.092.240	57.760	1.150.000	23.000
5	N°s 11, 13, 26 et 34 dans la subdivision de Delle	2.938.200	61.800	3.000.000	60.000
6	N°s 3, 11, 13, 23, 26 et 34 dans la subdivision de Delle	1.745.000	55.000	1.800.000	36.000

Conditions principales de l'adjudication.

I. — *Pièces à soumettre au visa.*

Les pièces qui doivent, par application de l'annexe à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales, être soumises au visa préalable de l'ingénieur en chef devront, à peine de forclusion, être déposées dix jours au moins avant celui de l'adjudication, entre les mains de M. Wendling, ingénieur en chef des ponts et chaussées, 19, rue Gambetta, à Belfort.

Celui-ci les visera et les remettra au déposant, contre décharge, cinq jours au moins avant celui de l'adjudication.

II. — *Cautionnement.*

Le cautionnement provisoire déposé pour chaque lot deviendra définitif pour l'adjudicataire.

III. — *Communication des pièces du projet aux entrepreneurs.*

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés:

1° Dans les bureaux de la préfecture, 1re division, 2e bureau, de dix à douze heures et de quatorze à seize heures, sauf le samedi après-midi;

2° Dans les bureaux de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, 19, rue Gambetta, à Belfort, de dix à douze heures et de quatorze à seize heures.

IV. — *Envoi des soumissions.*

Aucune soumission ne sera reçue en séance publique.

La soumission sera enfermée dans une enveloppe portant le nom du concurrent et l'objet de la soumission. Cette enveloppe sera elle-même insérée, avec les pièces exigées pour l'adjudication et mentionnées dans l'annexe à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales, dans une deuxième enveloppe qui sera adressée recommandée à l'un des destinataires suivants:

1° M. le préfet du territoire de Belfort;

2° M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, 19, rue Gambetta, à Belfort.

Cette lettre recommandée portera extérieurement la mention:

Fourniture de matériaux d'empierrement pour l'année 1951.

Adjudication du 23 février 1951.

Ne pas ouvrir avant le 23 février 1951.

Le délai pour la réception des lettres recommandées expirera le 21 février 1951, à seize heures, terme de rigueur.

Les soumissions qui parviendront postérieurement à l'expiration de ce délai ne seront pas admises.

Belfort, le 25 janvier 1951.

Pour le préfet:
Le secrétaire général, YVES AUBERT.

Préfecture de la Seine.

ADJUDICATION

Le Jeudi 22 mars 1951, à neuf heures trente, il sera procédé publiquement, au tribunal de commerce (salle des audiences du conseil de préfecture), à l'adjudication en dix lots de la fourniture des papiers blanc et de couleur nécessaires aux besoins des différents services et aux impressions de la préfecture de la Seine, pendant une année, du 1er avril 1951 au 31 mars 1952.

Le cahier des clauses et conditions générales applicables aux marchés de fournitures ou d'entreprises de la ville de Paris et du département de la Seine, et le cahier des charges particulières relatif à l'adjudication précitée, sont déposés à la préfecture de la Seine, hôtel de ville, direction du contrôle administratif, économique et financier, sous-direction du matériel, escalier G, 5e étage, porte 532, où l'on peut en prendre connaissance tous les jours non fériés, de quinze heures à dix-huit heures, sauf le samedi après-midi.

Les demandes tendant à obtenir l'autorisation de se présenter à l'adjudication seront reçues jusqu'au 27 février 1951.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

PREFECTURE DE LA SEINE

LISTE DE VEHICULES AUTOMOBILES REQUISITIONNES mis à la disposition de la ville de Paris et pouvant être réclamés par leurs anciens propriétaires.

(Exécution des instructions ministérielles des 31 octobre 1947, 27 décembre 1947 et 24 juin 1948 pour l'application de la loi n° 47-1502 du 14 août 1947.)

MARQUE	NUMÉRO d'immatriculation.	NUMÉRO de châssis.	GENRE ET TYPE
Simca	746 RL 5	801747	Berline S 8
Peugeot	686 RL 4	689095	Berline 402
Citroën	6191 RL 6	118464	Berline H B

N. B. — Les demandes de rétrocession doivent être adressées à la préfecture de la Seine, transports automobiles municipaux, 31, rue Balard, Paris (15e).

PUBLICITÉ

CONCERNANT

les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle

ORDONNANCE

Est déclaré nul comme contraire à l'ordre public français le certificat d'hérédité délivré le 30 août 1944 après le décès de Kuntzmann (Michel), domicilié en dernier lieu à Schoenenbourg, et décédé le 1er mai 1944 à Bruchsal (Allemagne) VI 42/44.

Soultz-sous-Forêts, le 29 janvier 1951.

Tribunal cantonal.

AVIS DIVERS

ETATS-UNIS DU MEXIQUE

Avis aux porteurs d'obligations de la dette directe du Gouvernement mexicain et d'obligations des chemins de fer du Mexique ayant omis de faire enregistrer leurs obligations conformément au décret du gouvernement mexicain en date du 4 août 1942, amendé, stipulant l'enregistrement aux fins d'indiquer la propriété non-ennemie.

I

Le Gouvernement mexicain, par décret rendu le 29 décembre 1950 et promulgué le 30 décembre 1950, a accordé un délai d'un an, non renouvelable, à compter de la date de la promulgation du décret permettant à nouveau l'enregistrement, tant des obligations de la Dette publique extérieure que des obligations des Chemins de fer du Mexique mentionnées dans le décret d'enregistrement de la propriété non-ennemie du 4 août 1942, dans les cas suivants:

1° Les obligations à enregistrer étaient matériellement déposées dans les pays ennemis mais appartenaient à des ressortissants ou résidents d'un pays allié du Mexique;

2° Si antérieurement au 24 décembre 1949, date d'entrée en vigueur du décret du 19 décembre 1949 mettant fin à tout enregistrement ultérieur, les porteurs desdites obligations avaient déposé une demande d'enregistrement de leurs obligations à la Bank of Mexico, The American Trust Co. (antérieurement Pan American Trust Company) agent financier du Gouvernement mexicain à New-York, ou à toute autre banque et établissement désigné comme agent du Gouvernement mexicain; et

3° Que l'enregistrement effectif desdits titres ou obligations n'ait pas été effectué du fait que les propriétaires de ces titres et obligations ne les avaient pas matériellement en leur possession pour les présenter aux agents chargés de l'enregistrement.

II

Une prorogation similaire d'un an, non renouvelable, est accordée aux porteurs de titres ou obligations des chemins de fer du Mexique précités, qui les avaient déposés à la Bank of Mexico, the American Trust Company (anciennement Pan American Trust Company) agent financier du Gouvernement mexicain à New York, ou à un quelconque des banques ou établissements désignés comme agents du Gouvernement mexicain à l'étranger, en vue d'accepter ou d'adhérer à l'Accord du 20 février 1946 relatif au règlement de la Dette des Chemins de fer, à la condition que ce dépôt ait été effectué avant le 24 décembre 1949, date d'entrée en vigueur du décret du 19 décembre 1949 mettant fin à l'enregistrement.

Les porteurs de valeurs ou d'obligations de la Dette directe ou de la Dette des chemins de fer rentrant dans les deux catégories exposées plus haut peuvent maintenant s'adresser aux banques ci-après en vue d'enregistrer leurs obligations conformément au décret du 29 décembre 1950 précité promulgué le 30 décembre 1950:

Banco de Mexico, Mexico, D. F.;
American Trust Company (anciennement Pan American Trust Company), 70 Wall Street, New York, 5, N. Y.;
The Chase National Bank of the City of New York, 11 Broad Street, New York 15, N. Y.;
Guaranty Trust Company of New York, Londres;
The Chase National Bank of the City of New York, Londres;
Crédit Suisse, Zurich;
Banque de Paris et des Pays-Bas, Paris, Amsterdam, Bruxelles;
Ambassade du Mexique, Rio de Janeiro, Buenos Aires;
Légation du Mexique, Lisbonne.

De plus amples renseignements peuvent être obtenus aux guichets des agents indiqués ci-dessus ainsi qu'à l'étude de Hardin, Hess et Eder, avoués, 74, Trinity Place, New York City, N. Y., agissant pour le Gouvernement du Mexique et pour l'Agent financier.

1er février 1951.

RAMON BETETA,
Ministre des finances et du Crédit Public du Mexique.

ETATS-UNIS DU MEXIQUE

Avis aux porteurs d'obligations du Gouvernement mexicain et des Chemins de fer nationaux du Mexique qui ont déposé leurs titres aux termes de l'accord conclu le 1er juillet 1922 avec le comité soussigné.

La continuation du payement des « cash warrants », qui a fait l'objet de l'avis publié dans le *Journal officiel*, le 14 février 1951, a été autorisée, jusqu'à nouvel ordre, par le tribunal et au plus tard jusqu'au 31 décembre 1951, et non jusqu'au 31 décembre 1950, comme il était indiqué dans l'avis ci-dessus visé.

CHARGEURS REUNIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Compagnie française de navigation à vapeur

AU CAPITAL DE 2.500.000.000 DE FRANCS

3, BOULEVARD MALESHERBES, PARIS

R. C.: Seine 29122.

Avis aux porteurs d'obligations 4 1/2 0/0 1930.

MM. les porteurs d'obligations 4 1/2 0/0 1930 de la compagnie sont informés qu'il sera procédé en séance publique, au siège social, le mercredi 28 février 1951, à quatorze heures, au tirage au sort de 2.699 obligations 4 1/2 0/0 représentant le solde des 5.110 obligations à amortir le 15 avril 1951, conformément au tableau d'amortissement. Les 2.411 obligations de complément ont été rachetées en Bourse, la société ayant usé de la faculté qu'elle s'était réservée à cet effet lors de l'émission.

Le remboursement des obligations appelées par le sort aura lieu à partir du 15 avril 1951, coupon n° 43 (15 octobre 1951) attaché, à 1.001 F net, compte tenu de la fraction de 0,50 F non payée sur le dernier coupon échu, arrondie au franc supérieur par application des dispositions de l'article 7 du décret du 4 mai 1949:

Au Crédit lyonnais;
A la Société générale;
A la Banque nationale pour le commerce et l'industrie;
A la Banque de Paris et des Pays-Bas;
A la Banque transatlantique.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

17 mars 1950. Déclaration à la préfecture de police. Le Club hippique parisien change de titre et devient **Club hippique parisien et neuilléon.** Siège social: 24, rue de l'Eglise, Neuilly-sur-Seine.

10 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association des œuvres sociales du cinéma de la grande région parisienne.** Modifications dans la composition du bureau, aux statuts et transfert du siège social du 92, avenue des Champs-Élysées, au 52, rue Taitbout, Paris.

15 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de Melun. **Association pour la sauvegarde et la réinsertion sociale de jeunes inadaptés.** But: s'occuper de toutes questions relatives à la sauvegarde de jeunes inadaptés, et spécialement créer et gérer des organismes et établissements privés destinés à la sauvegarde et à la réinsertion sociale de jeunes inadaptés. Siège social: château de Chalteau, commune de Dormelles.

16 janvier 1951. Déclaration à la préfecture du Tarn. **Union amicale des anciens élèves et amis de l'école laïque de Sérénac.** But: aide aux élèves de l'école laïque de Sérénac. Siège social: école publique de Sérénac.

16 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Section de Cachan des Amis de la nature.** But: camping et sports de plein air. Siège social: 27, rue de la Gare, Cachan.

17 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montbard. **La Saumonée de Veuxhaulles.** But: concourir à la lutte contre le braconnage et la pollution des rivières; encourager la surveillance; assurer la destruction des animaux nuisibles et le repeuplement des cours d'eau sur l'affermage des lots de pêche. Siège social: mairie de Veuxhaulles.

17 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Douai. **L'Union.** But: intensifier la pratique des sports en général; obtention du brevet de préparation militaire. Siège social: 45, rue de Lille, Marchiennes.

17 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale des adjoints administratifs de la préfecture de police issus de concours extérieurs.** But: défense des intérêts professionnels. Siège social: bureau du président, préfecture de police, Paris.

18 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale des forces françaises volontaires de l'O. N. U.** But: assistance matérielle et morale des volontaires français combattant sous le pavillon de l'O. N. U. Siège social: 9, rue du Hanovre, Paris.

22 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Argentan. **Association amicale des anciens élèves et parents d'élèves de l'institution Sainte-Marie de Flers-de-l'Orne.** But: établir entre tous ses membres des relations amicales qui faciliteront leurs rapports sociaux et développeront dans leur groupe le sens communautaire. Siège social: 27, rue Jules-Gévelot, Flers-de-l'Orne.

22 janvier 1951. Déclaration à la préfecture des Deux-Sèvres. **Amicale des coloniaux et anciens coloniaux des Deux-Sèvres.** But: resserrer les liens de solidarité et de camaraderie entre ses membres et leur prêter en toutes circonstances son appui moral. Siège social: café Français, Niort.

22 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de l'Ardèche. **Groupement interprofessionnel des employeurs du Teil.** But: coordonner l'activité des entreprises pour l'application de la loi du 11 octobre 1946 sur les services médicaux du travail; concourir au maintien de la santé des travailleurs des établissements adhérents par tous les moyens moraux et matériels. Siège social: 76, rue de la République, le Teil.

23 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de police. Association **Randonneurs drancéens.** But: pratique du cyclotourisme. Siège social: café Robert, place des Oiseaux, Drancy.

24 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Sarlat. **Amicale des chasseurs de Beauregard.** But: protection du gibier et repeuplement. Siège social: mairie de Beauregard.

24 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Douai. **Association amicale des anciennes élèves, parents et amis de l'école laïque des filles de Lécluse.** But: s'occuper des œuvres post et périscolaires; veiller à la défense et au développement de l'école publique. Siège social: école laïque des filles, 14, rue du Monument, Lécluse.

24 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Douai. **La Légère Plume.** But: pratique du jeu de javelot afin de développer les qualités d'adresse, de précision, de discipline et de camaraderie sportive. Siège social: 54, rue Giroud, Douai.

25 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Sétif. **Société d'entr'aide des médaillés militaires de la région de Sétif.** But: resserrer les liens de solidarité entre médaillés militaires français et français musulmans. Siège social: domicile du président, lycée Albertini, Sétif.

25 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Apt. **Association de parents d'élèves des cantons de Pertuis et de Cadenet.** But: achat de fournitures scolaires; transport des élèves; défense des intérêts matériels et moraux de l'école laïque. Siège social: mairie d'Ansouis.

25 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montbéliard. **Amicale F. F. I. de Courcelles-les-Montbéliard.** But: venir en aide aux membres de l'amicale qui seraient dans le besoin. Siège social: café Tabourey, Courcelles-les-Montbéliard.

27 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de Constantine. **Association départementale des ascendants, veuves et orphelins de guerre de Constantine.** But: défense des intérêts matériels et moraux de ses adhérents. Siège social: 1, boulevard Berteaux, Constantine.

29 janvier 1951. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Club des bricoleurs de Nice et des Alpes-Maritimes.** But: réunir tous ceux qui aiment bricoler. Siège social: brasserie L'Idéale, 54, boulevard Gambetta, Nice.

30 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de Constantine. **Fédération départementale de Constantine des anciens combattants et victimes de guerre.** But: défense des intérêts matériels et moraux des anciens combattants et victimes de guerre. Siège social: 1, boulevard Berteaux, Constantine.

30 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de l'Allier. **Cantine scolaire de Monetay-sur-Allier.** But: délivrer des repas chauds aux enfants des écoles publiques. Siège social: école du Bel-Air, Monetay-sur-Allier.

31 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de la Lozère. **Les Œuvres sociales et postscolaires de la paroisse de Langogne.** But: service des œuvres sociales et formation de la jeunesse. Siège social: au presbytère, Langogne.

31 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Douai. **Sport Ouvrier anichois.** But: développement des forces physiques par la pratique du football et des sports athlétiques. Siège social: mairie d'Aniche.

31 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montbrison. **Association coopérative de pilotage de l'Air-Club du Forez.** But: développement de l'aviation et pratique des sports aériens au prix coûtant. Siège social: 21, avenue Jean-Jaurès, Feurs.

31 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. **Ordre de la Méduse.** But: promouvoir la qualité des vins de Provence, distinguer les meilleurs crus et leur conférer la mission d'ambassadeurs de la production régionale, tant en France qu'à l'étranger. Siège social: palais de la Bourse, Toulon.

1er février 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. **Entente sportive du collège et du centre d'apprentissage d'Eu (E. S. C. O. C. E.).** But: organiser et favoriser la pratique des sports par les élèves fréquentant le collège d'Eu et le centre d'apprentissage annexé. Siège social: 68, boulevard Victor-Hugo, Eu.

1er février 1951. Déclaration à la préfecture de la Charente-Maritime. **Association d'éducation populaire de l'école de la Providence.** But: assurer la gestion, l'administration, le fonctionnement et le développement de l'école susvisée. Siège social: La Providence, 43, rue Albert-Ier, la Rochelle.

1er février 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Quentin. **Société d'aviculture et d'horticulture du Vermandois.** But: encourager et développer l'élevage des animaux de basse-cour et de volière, ainsi que le jardinage dans la région qu'elle embrasse. Siège social: 26, rue du Château, Bohain.

2 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Cognac. **Les Gazelles.** But: organiser et favoriser la pratique des sports par les élèves fréquentant le collège moderne de jeunes filles de Barbezieux et représenter l'établissement dans les épreuves sportives scolaires et universitaires. Siège social: collège moderne de jeunes filles, 11, rue Trarieux, Barbezieux.

3 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Loches. **Groupement de défense contre la grêle de la commune du Liège.** But: organiser la lutte contre la grêle sur le territoire de la commune. Siège social: mairie du Liège.

5 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Dreux. **La Truite de Fontaine.** But: protection du poisson, répression du braconnage et faciliter l'exercice du droit de pêche. Siège social: mairie de Fontaine-les-Riboults.

5 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Libourne. **Ball-Trap rauzannais.** But: organiser, contrôler et développer la pratique du tir aux armes de chasse dans la région. Siège social: salle des réunions, Rauzan.

6 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Libourne. **Amicale laïque Pineuilh.** But: gérer une cantine scolaire. Siège social: école de Pineuilh.

8 février 1951. Déclaration à la préfecture des Hautes-Alpes. **Ligue départementale française contre le cancer.** But: lutte contre le cancer. Siège social: 16, rue Carnot, Gap.

8 février 1951. Déclaration à la préfecture de l'Isère. **Commune libre des Ilcs de Moirans.** But: concerts, bals, aide aux vieillards et enfants. Siège social: café Giroud, Moirans.

8 février 1951. Déclaration à la préfecture de Caen. **Union commerciale et artisanale de Villers-Bocage.** But: défendre les intérêts du commerce et de l'industrie locaux. Siège social: Mme Chevalier, mairie de Villers-Bocage.

9 février 1951. Déclaration à la préfecture de la Vienne. **Association artistique de la Banque de France.** But: organiser les loisirs du personnel de la Banque de France de la région de Poitiers, particulièrement dans les activités d'ordre intellectuel et artistique; développer dans ce personnel les goûts artistiques; encourager les artistes amateurs et faciliter l'amélioration des talents artistiques des membres de l'association. Siège social: Banque de France (annexe des titres), 84, rue des Carmélites, Poitiers.

9 février 1951. Déclaration à la préfecture de Maine-et-Loire. **L'Intrépide beaufortaise.** But: gymnastique et sports. Siège social: cercle de Beaufort-en-Vallée.

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 janvier 1951: page 744, 1re colonne, 12e insertion, **Association d'éducation populaire des écoles paroissiales,** siège social, au lieu de: « chez Me Roussel, notaire, Desvres », lire: « rue Victor-Lengagne, à Desvres ».

ASSOCIATIONS ETRANGERES

(Décret du 16 août 1901, décret-loi du 12 avril 1939.)

22 août 1950. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture du Gard le 10 février 1951.) **L'Union générale des travailleurs espagnols en exil** (section de Nîmes). But: venir en aide, moralement et matériellement, aux familles espagnoles en exil; éducation des cadres syndicaux. Siège social: 1, rue Montjardin, Nîmes.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.